

Le Roi de Siam m'a toujours paru / plein d'estime pour nostre Auguste Mo- / narque, dont les Actions heroïques / l'avoient charmé dans les récits qu'il / s'en estoit fait faire. Ce Prince por- / toit assurément sur son visage des mar- / ques d'une grandeur & d'une éleva- / tion distinguée: Il aimoit naturelle- / ment plus les Etrangers que ses pro- / pres sujets, qu'il traitoit même avec un / peu de cruauté; ce qui faisoit qu'il estoit / plus craint qu'aimé dans son Royaume: / Quoi qu'il ne fut âgé que de cinquante- /

A 2 quatre

[page] 4

quatre ans, il estoit néanmoins atteint / d'une maladie, sous laquelle il estoit / aisé de voir qu'il devoit bientôt suc- / comber.

Deux Princes ses Freres estoient / ceux qui suivant les Coûtumes du Ro- / yaume devoient succéder à la Cou- / ronne, parce que le Roi n'avoit point / d'Enfant Mâle. L'Ainé estoit perclus / de tous ses membres; le Cadet contre- / faisoit le Muet, pour ne pas s'exposer / à perdre la vie, sur le premier soup- / çon que le Roi eut pû prendre contre / lui. Ils étoient tous deux parfaite- / ment unis; l'Ainé cedioit volontiers / tout le Royaume à son Cadet, à cause de / ses infirmités; mais tous deux n'étoient / pas trop dans les bonnes grâces du / Roi; ils ne se mêloient d'aucunes af- / faires, & ne voyoient presque per- / sonne que leurs propres Domesti- / ques.

Le Roi de Siam avoit une Fille, / que le bruit commun disoit estre se- / cretement mariée avec le jeune Prince, / quoi que la chose ne fut pas entière- / ment constante. Cette Princesse âgée / d'environ vingt huit ans, estoit d'un / Naturel fier & hautain. attachée à la / Religion & aux Coûtumes de ses An- /

cestres:

[page] 5

cestres: Elle s'estoit aussi retirée de la / Cour, pour quelque mécontentement / qu'elle avoit reçu de son Pere, & el- / le estoit portée de haine contgre le Sr. / Constance qu'elle croyoit en estre l'Au- / theur.

Prapié Fils adoptif du Roi (que / quelques-uns, sans fondement, vou- / loient faire passer pour son Fils natu- / rel) estoit celui de toute la Cour, qui / estoit le plus dans les bonnes grâces de / son Prince. Il y à même apparence / que le Roi lui eut fait avoir la Cou- / ronne, s'il l'eut pû; mais comme il étoit d'une basse Naissance, son Parti / dans l'occasin ne pouvoit estre que / fort petit: Et ni les Mandarins, ni le / Peuple, qui connoissoient son origine, / n'auroient jamais pû se resoudre à le / reconnoître contre le droit & la justi- / ce qui estoit dûë aux Princes, lesquels / estoient assez aimez.

Entre tout le reste des Grands de la / Cour, il y en avoit un qui se distin- / guoit aisément, & qui me parût, dés / la premiere fois que je le vis, avoir quelque chose de grand & d'élevé par / dessus les autres. son Nom estoit Opra / Petcheratchas: Sa Famille estoit des / de plus anciennes & des plus conside- /

A 3 rées.

[page]6

rées. Il étoit frere de lait du Roi, & / environ de son âge. Quelques-uns / même disent qu'il descendoit de la ve- / ritable Race Royale, sur laquelle le Pe- / re de celui qui régnoit, avoit envahi / la Couronne. Ce Mandarin s'étoit ac- / quis par l'attachement qu'il affectoit de faire paroître pour sa Religion, l'esti- / me & l'affection universelle de tous les / Talapouins, qui sont en grand nom- / bre & d'un grand Credit parmi le Peu- / ple, lequel d'ailleurs remontroit en lui / un Coeur veritablement Siamois, plein / d'estime pour sa Nation, & de mépris / pour les autres. Comme il étoit néan- / moins grand Politique, il n'avoit gar- / de de faire aucunement paroître le des- / sein qu'il avoit en son coeur, & qu'il / n'a fait éclater qu'en son temps. Il sa- / voit dissimuler auprès de son Prince / ses veritables sentimes, affectant toü- / jours pour ôter tout soupçon, de pa- / roître ne desirer rien tant qu'une vie / privée & retirée de toutes les affaires, & refusant constamment pour lui, & / même pour son Fils, les Charges & / les Dignitez les plus considerables: aux / quelles le Roi les vouloit élever. Il / n'en étoit pas pour cela en moindre / consideration. Il estoit toujours des /

pre-

[page] 7

premiers du Conseil, & avoit bien / d'autres accès & d'autre credit en Cour / que le Sr. Constance, lequel on croyoit / tout puissant, & qui de son côté tâchoit / aussi a nous le persuader, rabaissant / autant qu'il pouvoit l'autorité de tous / les autres, afin qu'on n'eut d'estime. & / de confiance quen lui seul.

Cependant quoi qu'il fut en grande / faveur auprès du Roi de Siam, parce / que ce Prince ne trouvoit que lui seul / capable de traiter avec les Etrangers, à cause de la grande connoissance qu'il / disoit avoir de toutes leurs coûtumes, & de toutes les Cours de l'Europe; / il ne laissoit pas d'y avoir grand nom- / bre de Mandarins, plus élevez dans les / Charges, & d'une plus grande autorité / que lui, auxquels il lui falloît faire / sombaie, c'est à dire, rendre en toutes / occasions un témoignage de soumission; / & il ne pouvoit pas entrer comme eux / dans la Chambre du Roi, à moins qu'il / n'y fut appelé.

A la verité cet Etranger estoit d'un / esprit vif & étendu, capable de bien / des affaires, & porté aux grandes en- / treprises. Son abord estoit fort enga- / geant, quand il vouloit; sa conversa- / tion très agreable, & il savoit fort bien

A 4 se

[page] 8

se faire valoir sur tout auprès du Roi, / dont il tenoit une Fortune assez consi- / derable pour le Pays. Il falloit du temps / pour le bien connoître; la suite m'a fait / remarquer en lui un manque de droi- / ture & de sincérité, une ambition dé- / mesurée, & une trop grande délicatesse / à se choquer, & à poursuivre ceux / dont il se croyoit méprisé; ce qui lui avoit attiré la haine de tous ces Peu- / ples, & de la plupart des Etrangers.

Voilà en peu de mots ce qui m'a / paru de plus remarquable de la Cour de / Siam, pour l'intelligence de ce qui suit.

A l'égard des François, je n'a- / vois dans Bancok que deux cens Sol- / dats avec les Officiers. Mr. de Bruan / estoit à Mergui avec trois de nos meil- / leures Compagnies, & depuis son dé- / part j'avois encore esté obligé de donner / trente cinq de nos meilleurs hommes, / avec trois ou quatre Officiers, pour / mettre sur des Vaisseaux que le Roi / de Siam envoyoit en course contre / quelques Corsaires, suivant un ordre / que le Sr. Constance m'avoit envoyé de / sa part. De ce petit nombre qui me / restoit, il y en avoit encore quantité / de malades, qui le diminuoient tous / les jours; & cependant la Place où /

nous

[page] 9

nous étions, n'avoit que des fortifica- / tions commencées, & si vastes qu'il / eut esté besoin de plus de douze cens / hommes pour la bien garder. J'avois / fort souhaité qu'on ne prit pas une si / grande enceinte, afin de nous voir / plutôt couvert, & mieux en état de / nous défendre contre ce qui nous pour- / roit arriver: mais je ne pus gagner sur / le Sr. Constance, de changer un des- / sein qu'il avoit déjà fait commencer / avant nôtre arrivée; & quelque instan- / ce que je fisse pour avoir des Travail- / leurs, comme aussi quelque peine que / je me donnasse, nonobstant mon âge / & les ardeurs du soleil, de demeurer / moi même tout le jour sur les Travaux / pour les faire avancer, il nous restoit / encore, quand les affaires se brouille- / rent, deux Bastions, deux Courtines, / & un Cavalier à relever: Je m'estois / muni d'environ deux mille palissades, / qui nous ont esté d'une grande utilité / dans la suite; mais on n'en avoit encore / planté aucune.

Dans le mois de Mars le Roi s'étant / trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, & / presque hors d'état de vaquer aux af- / faires, Prapié commença à vouloir / faire quelque Parti, & à assembler /

A 5 quel-

[page] 10

quelques gens qui étoient à sa dévotion. / Opra Petcheratchas de son côté, qui / depuis

long-tems avoit pris ses mesures, / & qui avoit en sa main le Mandarin, / qui garde les Rôles de tout le Peuple, / fit aussi approcher secretement dans les / Pagodes qui étoient autour de Louvre, / le plus de monde qu'il pût avoir. Il / ne lui fut pas difficile d'attirer à lui / presque tout le Royaume: Car loin de / de déclarer son veritable dessein, il té- / moignoit toujours de ne desirer rien / tant que de s'enfermer dans quelque / Pagode avec les Talapouins, pour y / mener, disoit-il, une vie solitaire, mais / il insinuoit à ces Peuples, qu'avant / que d'exécuter ce dessein, il vouloit / employer tout son esprit & ses forces, / & la vie même s'il en étoit besoin, pour mettre les Princes sur le Trône / qui leur appartenoit; & qu'il savoit / que Prapié & Mr. Constance vouloient / leur faire perdre. Pour gagner encore / davantage les esprits, il avoit fait cou- / rir le bruit sous main par tout le Ro- / yaume, que les François n'étoient / venus que pour détruire la Race Ro- / yale, leur Religion, & leurs Coûtu- / mes, en les assujettissant à Prapié & / au Sr. Constance qui devoit estre le se- /

cond

[page] 11

cond du Royaume en cas que la chose / réussit. Il lui fut aisé par ces artifices de mettre tous les grands & les petits dans / son Parti, & des les animer étrange- / ment contre nous, d'autant plus que les / Princes, vrais Héritiers de la Couron- / ne, le regardoient toujours comme un / sujet fidele, qui n'agissoit que par le / zèle qu'il témoignoit avoir pour eux, / & ne regardoient Prapié & le Sieur / Constance, que comme leurs plus grands / Ennemis.

Le Sr. Constance, à qui une bonne / partie de ce qui se passoit, ne pouvoit é- / tre caché, quelque bonne mine que lui / fit toujours ce grand Mandarin pour l'a- / muser; m'envoya vers la mi Avril un / ordre de la part du Roi de Siam, de / monter à Louvo, avec la meilleure / partie de mes Troupes. Je partis de / Bancok avec soixante & dix hommes, / & cinq Officiers, plein d'inquietude / pourtant pour le reste de ma Garnison, / que j'étois obligé de laisser en si petit / nombre. On ne nous vît pas plutôt ar- / river près de Siam, par où il falloit pas- / ser pour nous rendre à Louvo, qu'on en / ferma toutes les Portes, & que tout y / fut en tumulte, comme à la vûe de leurs / plus grands Ennemis. J'appris aussi tôt /

A 6 de

[page] 12

de Mr. L'Evêque de Metellopolis, de / Mr. l'Abbé de Lionne, & du Sr. Ve- / ret Chef de la Loge Française, qu'il couroit un bruit public que le Roi de / Siam étoit mort, que tout étoit en ar- / mes à Louvo & sur les chemins, qu'on / parloit d'arrêter le Sr. Constance, & / qu'il se debitoit mille choses très desa- / vantageuses pour les François; qu'on avoit / aussi nouvelle qu'il étoit descendu des / Soldants vers Bancok en bon nombre, & / qu'on disoit être pour surprendre & pour massacrer les François qui y étoient.

Je ne crûs pas sur ces nouvelles qu'il / fut de la prudence de continuer mon / chemin
 Je m'arrêtai donc aux environs / de Siam, & j'écrivis en toute diligen- / ce au Sr
 Constance les bruits fâcheux / qui couroient si publiquement; Et que je / croyois
 beaucoup plus à propos pour son / bien & pour le nôtre, qu'il se rendit lui- / même où
 je l'attendois, pour aller of- / frir nos services aux Princes, vrais Hé- / ritiers de la
 Couronne, qui étoient tous / deux dans la ville de Siam; & dissiper / par là les
 soupçons qu'on avoit conçûs / contre nous.

Mais foit que le Sr. Constance ne crût / pas le mal si grand qu'il étoit, soit qu'il / ne
 fût plus en état de se retirer de Louvo,
 soit

[page] 13

soit qu'il fût d'intelligence avec Prapié, (comme on dit qu'il en est demeuré d'ac- /
 cord dans la suite-, il ne voulut pas en- / tendre mes conseils, & je me retirai in- /
 continent après sa réponse à Bancok, pour tâcher d'y conserver les Troupes / que le
 Roi m'avoit fait l'honneur de me / confier.

La suite a bienfait voir que je ne pou- / voit agir autrement, sans m'engager / dans un
 mauvais & injuste Parti, & sans la perte presque assurée de tout ce / qu'il y avoit de
 François dans le Royau- / me: Car il s'est trouvé constant par les / interrogations que
 j'ai fait faire à deux / Mandarins Siamois que nous avons entre / les mains, que dans le
 tems que le Sr. / Constance nous vouloit faire monter, / Pitrachas étoit entierement
 maître du / Palais, & avoit en main plus de trente / mille hommes, tant à Louvo que
 sur / les chemins, sans les forces des Princes, / qui étoient pour lors jointes aux
 siennes / contre l'autre Parti, dans lequel appa- / remment le Sr. Constance vouloit
 m'en- / gager, sans qu'il osât me le déclarer.

Opra Pitrachas voiant que nous étions / retournez à Bancok, & qu'il ne seroit / pas si
 facile de nous avoir tant que nous / ne serions pas divisez, commença à se /
 servir

[page] 14

servir de tous les artifices imaginables, / pour obliger les deux Princes, & la Prin- /
 cesse de monter à Louvo, afin de les a- / voir là entre les mains. Il lui étoit de la /
 dernière consequence que ces Princes & / les François ne s'unissent pas ensemble; / &
 c'étoit ce qui lui faisoit chercher tous / les moyens de voir les uns & les autres / dans
 sa disposition. Il lui étoit impossi- / ble d'avancer ses affaires, tant que les / Princes
 demeureroient dans la Ville de / Siam, dont il étoient les maîtres, & les François à
 Bancok; par les secours / reciproques qu'on se pouvoit aisément / donner, & qu'on se
 seroit donnez en / effet au premier sujet de soupçon qu'il / eût donné de lui, & qui eût
 en même / tems détruit celui qu'il avoit donné de / nous. Il envoya donc plusieurs

Manda- / rins, & écrivit plusieurs fois à ces Prin- / ces pour les inviter de monter à Louvo, / alléguant que le Roi, (qui véritablement / n'étoit pas encore mort, mais hos d'é- / tat d'agir dans l'accablement où sa ma- / ladie l'avoit réduit) les vouloir voir, & / mettre l'un d'eux sur le Thrône de son / vivant; qu'il leur étoit de grande con- / séquence de ne pas perdre de tems, & / de venir à Louvo, recevoir de toute la / Cour qui y étoit, le serment de fidélité,

pour

[page] 15

pour ne pas laisser l'occasion à Prapié / d'avancer ses affaires à leur préjudice; / & que comme un sujet fidele & zélé / pour leur service, il avoit mis les choses / dans un état à n'y avoir rien à craindre / pour eux.

Les Princes hésitèrent beaucoup à se / rendre à ces pressantes sollicitations, non / par aucune défiance qu'ils eussent alors / de Pitrachas, mais parce qu'ils se voioient / entieremnet maîtres de la Villè de Si- / am, & qu'ils ne savoient pas si sûrement / de qu'elle maniere ils seroient à Louvo, / où étoient Prapié & le Sr. Constance, / dont ils craignoient quelque fâcheuse af- / faire. Cela les faisoit beaucoup plus in- / cliner à faire leur entrée publique dans le / Palais de Siam, pour y faire proclamer / Roi le Jeune Prince, & ensuite obliger / les Mandarins qui étoient à Louvo, à le / venir reconnoître; ce qui étoit aussi fort / du goût de la Princesse, qui étoit le seul parti / qu'ils devoient prendre; mais ils ne pû- / rent résister aux dernieres instances qui / leur furent faites par un homme qu'ils e- / stimoient le plus fidele, le plus équita- / ble, & le plus des-interessé du Royau- / me.

Le

[page] 16

Le Jeune Prince monta donc à Lou- / vo avec la Princesse. Opra Pitrachas / leur avoit envoyé une grandè & fort / belle escorte sur le chemin: il les re- / çut avec toutes les marques de soumis- / sion possibles, leur fit le premier la Zom- / baïe, & la leur fit faire par tous les / grands Mandarins. On dit qu'il n'y eut / que les seuls Prapié & Constance qui ne / s'empresserent pas pour cela, & que ce / second y étant venu quelque tems après, / le Prince ne voulut pas le recevoir.

Il est assez probable que Pitrachas se / voiant comme Maître & assuré de ceux / qui pouvoient aspirer à la Couronne, vouloit attendre la mort du Roi, qui ne / pouvoit guere plus tarder avant que d'en / venir aux mains. Mais ayant eû avis que / Prapié, qui voyoit bien le mauvais état / de ses affaires; faisoit approcher quel- / ques Troupes de gens armez pour hazar- / der sa fortune, laquelle ne pouvoit être / que funeste sous la Domination des / Princes irrités contre lui; cet habile Po- / litique prit aussi-tôt ce prétexte, pour / faire agréer aux Princes & aux grands / Mandarins, de le faire arrêter & s'en défaire; & il ne demanda pas mieux / pour faire valoir son prétendu zèle; que / de s'en charger. Il n'y perdit point de /

tems

[page] 17

temps, & quoique Prapié fut alors dans / la Chambre du Roi, dont il ne sortoit / guerre
à cause des services qu'il lui ren- / doit dans sa maladie; il fit si bien qu'il / l'en retira
par artifice jusqu'à la Porte, / & de là par violence, & le fit massa- / crer sur le champ,
sans s'arrêter à la / priere qu'on dit que lui en fit faire ce / pauvre Roi mourant, à qui il
pesoitg be- / aucoup de voir traiter de la sorte celui / du Royaume qu'il aimoit le
mieux.

Cette premiere action de la Tragedie / étant faite, Opra Pitrachas crût qu'il ne / faloit
pas manquer l'occasion de se saisir / du Sr. Constance. Il donna ses ordres / pour
qu'on ne sût rien de ce qui s'étoit / passé dans le Palais, & lui envoya dire / de la part
du Roi, qu'il eût à s'y rendre. / Le Sr. Constance qui ne savoit rien de ce / qui étoit
arrivé, & qui étoit pourtant / dans la crainte de quelque faâcheux ac- / cident, pria trois
Officiers François qui / étoient à Louvo, de l'accompagner, en- / tre lesquels étoit mon
Fils le Chevalier. / D'abord qu'il fut entré dans le Palais, / Ora Pitrachas s'avança vers
lui avec / quantité de gens armez, dont la Cour é- / toit toute pleine, le prit par le bras,
& / d'un ton fier & méprisant lui dit qu'il / l'arêtoit prisonnier pour avoir conspiré /
avec

[page] 18

avec Prapié contre le Royaume, & pour / en avoir dissipé les deniers. Dans le mê- /
me tems qu'il lui parloit, il s'en trouva / plusieurs qui avoient le Sabre sur la tête, /
prêts à lui donner le coup à la premiere / parole de ce Mandarin. Les Officiers /
François qui ne s'attendoient à rien / moins qu'à cela, lui demandèrent aussi- / tôt ce
qu'ils desiroient qu'ils fissent pour / son service; mais il leur répondit de ne / rien
faire, & de rendre même leur é- / pée qu'on leur demandoit. Pitrachas eut / pour lors
encore assez de présence d'e- / sprit, pour voir qu'il lui importoit de / ne pas faire
connoître aux François la / mauvaise volonté qu'il avoit contre eux. / Il ordonna donc
qu'à leur égard on les / conduisit à Thlée-Poussôñne, qui est / une Maison Royale à
une lieue de Lou- / vo, & que là on s'assurât de leurs per- / sonnes; & les fit
accompagner par le / Mandarin qui avoit été second Amba- / deur en France, pour
leur faire enten- / dre qu'on n'en usoit ainsi, qu'afin de / pourvoir à leur propre
seureté, de peur / disoit il, que le Peuple animé comme / il étoit, contre les Etrangers
& contre / le Sr. Constance, ne se portât à quelque / excès cont'eux, dont la Cour
seroit / ensuite fâchée.

Il

[page] 19

Il ne manqua pas aussi-tôt de faire / éclater la prise qu'il venoit de faire, & / afin que
personne n'en pût ignorer, il / fit promener le Sr. Constance sur les / murailles du
Palais à ses côtez, sui- / vi de quantité de Bras-peints, qui sont / gens dont ils se

servent, quand ils veu- / lent faire arrêter quelcun; En suite il / le renvoya pour être attaché avec cinq / chaînes de fer, & gardé surement dans / le Palais même, où depuis on ne la laissé / voir, ni avoir de communication avec / aucun de ses Amis. Il y a souffert plu- / sieurs fois la question en diverses manie- / nieres, dans lesquelles suivant le bruit / commun, & la déposition de nos deux / Mandarins, il a été contraint d'avoüer / son intelligence avec Prapié, & d'avoir / dissipé & fait sortir hors du Royaume, / de grosses sommes d'argent des Maga- / zins Royaux. On tira de lui toutes les / lumieres qu'on pût sur les affaires des / Etrangers; après quoi on le coupa par / morceaux. Sa Maison ne manqua pas / d'être pillée, sa Femme & presque / tous ses Parens, cruellement tourmen- / par diverses questions qu'on leur don- / noit, pour avoir connoissance de tous / ses effets. Il restoit encore trois Manda- / rins de ce parti; Opra Pitrachas ne les /

vou-

[page] 20

voulut pas laisser évader, & il envoya / de si bons ordres que sans coup ferir, / ils furent tous trois mis aux fers, dés / la nuit suivante qu'on eut arrêté Mr. / Constance. L'un des deux qui estoit / à Louvo, s'étoit déjà mis en fuite, / mais il fut arrêté en chemin, & les / deux autres dans leurs maisons, sans / que tout cela causât le moindre bruit.

Après avoir achevé de détruire ce / Parti, ce qui augmenta son credit & son / autorité, par l'adresse avec laquelle on / l'avoit vû en venir à bout si facilement, / il s'appliqua uniquement à chercher / des moyens pour détruire les François, / qu'il envisageoit comme le plus grand / obstacle qui lui restoit à ses intentions. / Il n'avoit pû réussir à faire monter à / Louvo l'Ainé des Princes, qui sembloit / même être entré en quelque soupçon, / à cause des instances & tant réitérées / sollicitations que ce Mandarin lui avoit / faites de s'y rendre; ce qui sussi n'a- / voit pas plû au second Prince, ni à la / Princesse, qui n'avoit pû s'empêcher / d'en témoigner quelque chose; & cela / avoit obligé Pitrachas, pour ne pas / laisser prendre racine à un sopçon qui / lui pouvoit estre si préjudiciable, de / cesser d'en écrire davantage à l'Ainé / des

[page] 21

des Princes, & de faire de plus en pré- / sence du second Prince & des Manda- / rins, un Serment solennel devant une / Idole qu'il fit apporter: Qu'il recon- / noissoit, & reconnoitroit toûjours les / Princes pour ses veritables Seigneurs, / & qu'il ne vouloit rien faire que pour / leur service. Ce qui leva tout soupçon / contre lui, & le mit encore plus en état / d'agir que jamais. Cependant quoi / que la vie du Second Prince & de la / Princesse fut entre ses mains, celui qui / estoit à Siam, pouvoit avec les François / lui donner trop d'exercice, pour qu'il / osât hasarder le coup; Et voila ce qui le / déterminâ à se servir de la haine qu'il / avoit lui-même allumée contre nous / dans le coeur des Princes, des Manda- / rins, & du Peuple, pour les porter tous / à entreprendre absolument nôtre perte; / leur faisant entendre que le Royaume / ne

seroit jamais paisible que nous ne fus- / sions détruits. On nous a dit que la Princesse fut la premiere a donner / dans ce dessein, qu'elle s'en est bien / repentie depuis.

Avant que d'en venir à la force ou- / verte, ce que Pitrachas trouvoit un peu / difficile. Il se voulut servir de tous ses Artifices, & nous avoit par son / esprit

[page] 22

esprit, comme il le disoit; Et c'est / ce qui lui avoit toujours fait dissimuler / aux François, ce qu'il avoit dans le coeur, afin de les mieux disposer à / donner dans le Piège qu'ill leur tendoit.

Un jour après la prise du Sr. Con- / stance il avoit écrit à Mr. l'Evesque / de Metellopolis, & au Sr. Veret, qu'a / la verité il estoit arrivé quelque brouil- / lerie à Louvo, & que le Roi y avoit fait / arrester le Sr. Constance pour un crime / qu'il avoit commis contre l'Etat; mais / que ce n'estoit rien que cela, & que S. M. / lui avoit ordonné de leur faire savoir, / qu'on n'en vouloit aucunement ni aux / François, ni à la Religion Chrestienne, / afin qu'ils ne se missent en peine de rien. /

Deux ou trois jours après il écrivit une seconde lettre à Mr. l'Evesque, & à / Mr. l'Abbé de Lionne, en cas que / Mr. de Metellopolis fut indisposé. M. / l'Abbé de Lionne étant monté, apprit / avec étonnement, que tous les Fran- / çois qui étoient à Louvo avoient esté / arrestez, & que tous les autres Chrê- / tiens Siamois, Pegous, Portugais, / ou autres, estoient fort maltraitez / dans les Prisons; Et le Mandarin Sia- / mois qui avoit esté premier Am- / bassadeur en France, l'estant venu sa- /

luër

[page] 23

luer peu de tems après son arrivée, il / lui en marqua ses ressentimens, & lui / en demanda raison. Ce Mandarin qui / estoit un des plus dévouez à Opra Pet- / cheratchas, & qui a esté fait Barcalon / pour récompense des services qu'il a / rendus en toutes ces affaires, attribua / tout ce qui s'étoit fait à l'égard des / Chrétiens, à la fureur de la Populace, / & l'assura qu'il les alloit tous faire / mettre en liberté; mais que pour les / François, on n'en avoit aisnsi usé que / par la consideration que la Cour avoit / pour leurs personnes, qu'on n'avoit pas / voulu exposer aux insultes. Il délivra / en effet sur le champ tous les prison- / niers, & peu de tems après Mr. l'Abbé / de Lionne étant allé au Palais, le grand / Mandarin l'y reçût fort bien au milieu / d'une cour magnifique, d'autres Man- / darins étant presque tous prosternez à / ses côtez, mais après beaucoup de com- / plimens, il déclara que l'intention du / Roi estoit que je montasse à Louvo; / qu'à la verité le Roi ne me blâmoit pas / de m'en estre retourné de Siam, à cau- / se des bruits fâcheux qui couroient pour / lors, & qu'il savoit aussi que je n'avois pas pû monter depuis, à cause d'une / maladie qui m'étoit survenue, ce

qui /
l'avoit

[page] 24

l'avoit porté à m'envoyer de ses Mede- / cins, pour marque de l'estime & de la /
consideration qu'il avoit pour ma per- / sonne; mais qu'après qu'il savoit que / je me
portois bien, il estoit necessaire / que je ne differasse pas davantage d'o- / beir aux
ordres de S. M. qu'il m'envo- / yoit pour cela les deux Mandarins qui / avoient esté
Ambassadeurs en France, pour me faire plus d'honneur, & mar- / quer à tout le
monde, combien j'estois / dans son estime & dans son amitié; a- / joutant ensuite que
si je ne montois pas, / je donnerois par mon refus un juste sujet / de me soupçonner de
quelque entreprise / contre l'Etat, & qu'il en pouvoit arri- / ver de fâcheuses affaires;
au lieu que tout / iroit bien, si je voulois monter: Qu'il / croyoit je ne ferois pas
davantage de difficulté, & qu'il retenoit toûjours en m'attendant, mon fils le Chevalier /
en sa Compagnie. Le premier Ambassa- / deur ajoûta de plus dans une autre visite /
qu'il fit à Mr. l'Abbé de Lionne, que le Roi avoit fait arrester le Sr. Constan- / ce pour
quelque crime, & aussi parce / qu'il ne contentoit pas les Etrangers; & / qu'il avoit
dessein de mettre mon Fils / ainé en sa place, que c'étoit pour cela / qu'il estoit besoin
que je demeurasse /

quelque

[page] 25

quelque tems avec lui à Louvo, pour le / stiler dans les affaies; & que c'étoit une / des
principales raisons pourquoi on me / faisoit monter.

De quelque artifices néanmoins dont / ils se servissent, il ne faloit pas être trop /
éclairé pour voir que les affaires n'al- / loient pas bien. Et j'avoüe que je de- / meurai
fort chancelant sur ce que j'a- / vois à faire touchant la proposition de / ces
Ambassadeurs qui avoient été en France. J'aurois bien souhaité qu'ils / se fussent
contentez du refus que je / faisois d'accepter pour mon fils, les / Charges qu'on lui
présentoit; mais / ils vouloient absolument que je montas- / se, & Mons. l'Abbé de
Lionne, que les / Mandarins avoient obligé de descendre / avec eux, m'en sollicitoit
aussi, eu égard / à l'état, où étoient les affaires. D'un / côté je voyois bien le peril, où
je m'ex- / posois en me mettant entre leurs mains. / D'un autre côté aussi je ne
pouvois re- / fuser de monter sans tout rompre, & nous n'étions nullement en état de
soutenir un siege étant sans Vivres, sans / aucuns affuts dans la Place, qui d'ailleurs /
étoit ouverte de tous côtez.

Après avoir bien balancé, je crûs qu'il étoit de mon honneur & de mon /

B devoir,

[page] 26

devoir, de m'exposer moi & mes deux / enfans à toutes sortes de perils pour / tenter si

par cette marque de confiance, / je ne pourrois pas lever leurs soupçons, / & conserver les Troupes; ce qui pa- / roissoit impossible par tout autre mo- / yen. Je trouvois qu'en m'exposant / ainsi, j'avois au moins ces deux avanta- / ges; le premier de faire connoître à toute la Terre, la bonne foi des Fran- / çois qui auroit peut-être été un peu / soupçonnée par mon refus de monter; / le second de ménager toujours quelque / tems, pendant lequel on pourroit se / munir d'un peu de Vivres; préparer des / Affuts, planter des Palissades, & met- / tre la Place dans un état un peu moins / mauvais. Je fis donc venir Mr. de / Verdesal qui commandoit après moi; / & je lui donnai tous les ordres que je / crûs nécessaires pour le bien public, / Ajoûtant en présence des Officiers. Que / je voyois bien le peril où je m'exposois / en montant; mais qu'aussi en refusant / de monter, le peril qui suivoit mon re- / fus, étoit & plus général, & plus cer- / tain; que je lui recommandois de bien / faire son devoir en mon absence, & de / me laisser plutôt pendre moi & mes / enfans à sa vûe, si la chose en venoit jus- / ques

[page] 27

ques-là, que de rendre la Place, dont je / lui confiois la garde jusqu'à mon re- / tour.

Opra Pitrachas ayant appris ma ré- / solution, m'envoya un beau Palanquin, / pour être porté plus commodement / avec d'autres Voitures convenables, / pour ceux qui m'accompagnoient. Je / rencontrai aux Portes de Louvo un / Mandarin, qui me vint complimenter / de la par du Roi, & m'inviter d'aller / descendre droit au Palais; Ce qui me / parut d'un mauvais présage, & me fit / croire qu'on me vouloit arrêter. Je / traversai plusieurs Cours remplies de / gens armez, & fus d'abord fort bien / reçu du Grand Mandarin (c'est ainsi / que Pitrachas se faisoit pour lors appel- / ler) dans la Sale, où il donnoit ses au- / diences; mais après plusieurs compli- / mens qu'il me fit sur l'honneur que le / Roi mon Maistre m'avoit fait sur mon / mérite & sur l'affection des Siamios, / qu'il disoit que j'avois entierement ga- / gnez, il me demanda, comme par ma- / niere de conversation, si j'étois bien le / Maistre des Officiers & des Soldats qui / estoient à Bancok, & si aucun d'eux / n'osoit me desobéir. Je lui répondis sans / penser où il en vouloit venir, que la dis-

B 2 cipline

[page] 28

cipline en ce point, étoit fort exactement / observée dans les Armées du Roi mon / Maître, & qu'il falloit que tous obeïssent / à la premiere parole d'un Commandant. / Et bien, dit-il, j'en suis bien-aise, le Roi / vous avoit envoye ordre de monter avec / vos Troupes; pourquoi donc êtes-vous / monté seul avec vostre fils? Je me trou- / vai bien étonné d'une telle proposition, / & encore plus quand le premier Amba- / sadeur, que je croiois devoir rendre té- / moignage, qu'il avoit laissé à ma liber- / té de monter seul, ou avec tel nombre / de gens que je voudrois; assura au con- / traire qu'il m'avoit sollicité de monter / avec toute ma Garnison. Je vis bien / que c'étoit un jeu joué, & je n'avois / presque plus d'esperance de me tirer / d'un si mauvais pas. Et bien, reprit le / Mandarin, c'est un mal entendu; il faut / seulement que vous écriviez

tout présen- / tement à tous vos Officiers & Soldats de / se rendre auprès de vous.
 Vous m'avez / assuré qu'aucun d'eux n'auroit garde de / ne vous pas obeir. Je lui
 répondis sans / m'émouvoir par le peril où je me trou- / vois, que si j'étois dans la
 Place, cela / seroit vrai comme je l'avois dit, mais / qu'un Gouverneur hors de sa
 Place, n'a / plus de droit suivant nos Coûtumes, de /

com-

[page] 29

commander; & qu'avant que d'en sortir / j'avois averti le I. Ambas. de me déclarer, /
 si le Roi avoit quelque ordre à m'y don- / ner, afin de le faire exécuter avant mon / dé
 part; & pour essai qu'assurement Mr. / de Verdesale n'obéissoit à aucun de mes /
 ordres, à moins que je ne fusse présent. / Mr. l'Abbé de Lionne qui m'avoit ac- /
 compagné, & qui vit bien le peril où / nous étions, s'approcha du premier /
 Ambassadeur, & lui représenta que tout / étoit perdu si l'on me retenoit; que Mr. / de
 Verdesale étoit un homme à ne rien / entendre, & à pousser ensuite les choses / aux
 dernieres extremitez. Je crois que / cela ne servit pas peu à les faire / changer de
 résolution; ils crurent qu'il / étoit plus à propos de me renvoyer, en / gardant mes deux
 enfans pour gage de / la parole qu'ils exigeoient de moi, que / je ramenerois toutes les
 Troupes, exce- / pté les malades, s'imaginant que je n'y / manquerois pas tant qu'ils
 seroient les / maîtres de la vie de mes deux enfans. / Ils me proposerent ensuite une
 guerre / imaginaire qu'ils disoient avoir avec les / Accas; & que puis que j'étois venu
 pour / le service du Roi de Siam, ils vouloient / donner à tous les François cette
 occasion / d'acquérir de la gloire; qu'ils y join- /

B 3 droient

[page] 30

droient de leur part de nos Troupes / Siamoises, & qu'ils me donneroient, / comme à
 un homme très-experimenté, / le commandement de toute l'Armee; / mais pour être
 plus en état de bâtre les / Ennemis, il falloit écrire à Mr. de Bruan, / de me venir
 joindre avec ses Troupes à / un lieu qu'ils me marquoient.

Il étoit aisé de voir à quoi tout cela / aboutissoit; mais il estoit difficile d'y / trouver
 du remede. Je leur fis propo- / ser, que s'ils avoient du soupçon contre / nous, je priois
 le Roi de nous donner / des Vaisseaux, afin de nous retirer du / Royaume, & de leur
 ôter par là tout om- / brage; mais on ne faisoit point d'autre / réponse à ma
 proposition, sinon qu'il fa- / loit commencer par faire monter toutes / les Troupes,
 ensuite dequoi on nous / pourroit accorder les Vaisseaux que nous / demandions, si
 nous ne voulions pas au- / paravant rendre contre les Ennemis de / l'Etat, les services
 que le Roi deman- / doit de nous. On m'envoya ensuite la Copie de la lettre que je
 devois écrire à / Mr. de Bruan, laquelle Pitrachas mê- / me avoit composée en
 Siamois, ce qui / mot à mot traduit en François, faisoit / un galimatias, qui ne pouvoit
 que faire / comprendre à Mr. de Bruan, que j'étois /

arresté,

[page] 31

arresté, & que nos affaires étoient en / mauvais état, & c'est ce qui me fit ac- / cepter de l'écrire avec toutes leurs / manieres Siamois, dont le grand / Mandarin se trouva satisfait, tout / habile homme qu'il étoit; mais il igno- / roit nos coutumes, & s'imaginait que / ce qu'il avoit écrit en bonne forme en / Siamois, ne pouvoit être que bien en / François.

J'appris encore à Louvo pour surcroit / d'affliction une méchante affaire qui / étoit arrivée à nos François qui avoient / esté retenus, & qui après le départ de / Mr. l'Abbé de Lionne & des Mandarins / Siamois, craignans que je ne voulusse / pas monter, s'étoient résolus de tout / hazarder pour se rendre à Bancok. Ils / prirent pour cela des chevaux à Lou- / vo, se rendirent en toute diligence à cinq ou six lieues de là, se saisirent d'un / Bateau & de quelques Siamois pour ra- / mer, & forcèrent trois ou quatre Corps / de Garde, jusqu'à ce qu'enfin étant ve- / nus proche de Siam, ils se trouverent / environnez de près de huit cens hommes / qui s'étoient assemblez pour les arrêter. / Quelques Mandarins s'approcherent / d'eux, & leur donnerent parole qu'on / ne leur feroit rien, s'ils vouloient ren-

B 4 dre

[page] 32

dre leurs Armes, & que le Grand / Mandarin n'avoit envoyé après eux que / pour les ramener à Louvo, ignorant la / cause de leur fuite. Ce qui les porta à / ne se pas défendre, voyans bien d'ail- / leurs qu'ils ne pourroient que succom- / ber; mais les Siamois ne s'en furent / pas plutôt saisis, qu'ils les traitèrent de / la maniere du monde la plus indigne & / la plus cruelle, les dépouillans, leur / mettans la corde au cou, & les recondui- / sans à Louvo, attachez à la queue de / leurs chevaux, qu'ils faisoient souvent / courrir, sans aucun égard pour mon pro- / pre Fils le Chevalier qui étoit du nom- / bre n'épargnant pas les coups de bâton / & de pertuisanne, pour faire relever / ceux qui tomboient accablez d'un pareil / traitement; ensorte que l'un d'entr'eux / mourut en chemin. Ils les avoient en- / suite exposez à Louvo à une multitude / de Coquins, pendant trois heures, qui leur avoient craché au visage, & fait tous / les outrages imaginables.

Cette Histoire dont j'avois déjà appris / confusement quelque chose en passant à / Siam, me fit assez juger de l'extrémité / de nos affaires, par cette haine extrême / dont le Peuple se montrait animé contre / nous. Je fis donc toutes mes diligences /

pour

[page] 33

pour hâter mon retour à Bancok, & fus / contraint de sacrifier mes deux Enfans, / qu'on m'obligeoit de laisser pour Ota- / ges, afin de me rendre au plus viste, où / je

croyois ma présence plus nécessaire / pour l'honneur du Roi & le bien pu- / blic.

Je rencontraï en chemin Mr. l'Evê- / que de Metellopolis, que le Grand Man- / darin avoit obligé de se rendre à Louvo, / sous pretexte que le Roi vouloit conferer / avec lui, sur des affaires de consequence. / Son dessein estoit de s'assurer de sa per- / sonne, pour l'envoyer à Bancok quelque / tems après moi, afin que si nonobstans / toutes les raisons qu'il m'avoit données, / & les Gages que j'avois laissez, je man- / quois à me déterminer, il pût m'intimi- / der par les suites fâcheuses qui alloient / suivre mon refus. Car il lui declara / tout net dès la premiere audience, / qu'il croyoit à la verité, que je mon- / terois avec les Troupes; mais qu'il vou- / loit encore le renvoyer après moi pour me / déclarer, que si je ne montois pas, il le / feroit mettre, lui, ses Missionnaires, les / Peres, & tous les Chrétiens à la bouche / du Canon; mais qu'au contraire tout / iroit bien si je montois.

Cette précaution néanmoins lui fut /

B 5 inu-

[page] 34

inutile. Nous prîmes notre parti dès / le jour de la Pentecôte, incontinent a- / prés que je fus arrivé dans la Forteresse / de Bancok. Ayant exposé le veritable / état des affaires à tous les Officiers, & / le mauvais traitement, qu'on avoit fait / à nos gens, de même que les autres bruits / qui couroient: tous d'un commun accord, / furent d'avis de perir, plutôt que de se / mettre entre les mains de ces Barbares.

Nous fîmes donc aussitôt toutes nos dili- / gences pour nous mettre un peu en état de / nous défendre faisant travailler à des Af- / futs, planter des Palissades, & monter du / Canon aux endroits les plus nécessaires. / Je voulus envoyer voir dans un Bâtiment / Chinois appartenant au Roi de Siam, qui / passoit devant la Forteresse, s'i n'y avoit / point quelques provisions à acheter, / mais n'en ayant reçu qu'une réponse ou- / trageante & impertinente, je com- / mençai de faire tirer dessus, quelques vo- / lées de Canon, ce qui l'incommoda à / ne pouvoir plus faire son voyage de l'an- / née.

Le soir du même jour, je fis aban- / donner un Fort, qui estoit de l'autre / côté de la Riviere, à cause de l'impossi- / bilité ou nous étions de le garder; & j'or- / donnai à l'Officier qui estoit dedans, de / faire passer du côté que nous voulions /

gar-

[page] 35

garder, toutes les Munitions qui y é- / toient, & de démolir tous les merlons / des Embrasures, de faire crever tout le / Canon, & d'enclouer celui qui ne cre- / veroit pas. Il y eut dix huit Pieces de / Canon de fonte assez belles, qui creve- / rent, & on encloua le reste. Il y en / avoit une grosse de cent dix livres de bal- / le qui ne creva

pas; quoi qu'on y eut / donné tous les soins. Les Siamois ne / tarderent pourtant guere à les déclouer, / ayant pour cela une adresse particuliere, / & les mirent en batterie. Nous fimes / ensuite brûler un Village qui estoit pro- / che de nos retranchemens, & deux ou / trois jours après voyant que les Siamois / travailloient à rétablir ce Fort que nous / avions abandonné, & n'en apercevant / qu'un bien petit nombre, j'envoyai un / Capitaine, un Lieutenant, & un En- / seigne avec trente hommes dans deux / Chaloupes, pour tenter s'il y auroit / moyen de les en chasser, & d'achever / de le si bien détruire, qu'ils ne s'en pus- / sent pas servir. Mais à grande peine ce / détachement fut au milieu de la Rivie- / re, que tout ce Fort, & une longue / Muraille qui le joignoit, parurent pleins / de gens armez. Les nôtres néanmoins / ne voulurent pas s'en retourner sur leurs /

B 6 pas

[page] 36

pas sans rien faire, quoi qu'ils vissent / bien que la partie n'estoit pas égale. Ils / mirent pié a terre, & essuyèrent le feu / des Ennemis, & six d'entr'eux escalade- / rent le Fort, dans lequel après avoir tué / quelques Siamois, accablés par la mul- / titude, ils se retirèrent. Il ne resta au- / cun François ni dans le Fort, ni sur le / rivage: Deux furent tuez dans les Cha- / loupes, & il y en eut deux ou trois de blessez.

Nous fimes ensuite un grand feu con- / tre ce même Fort, pour empêcher qu'ils / n'y élevassent un Cavalier auquel ils tra- / vailloient, & qui auroit découvert toute / nôtre Place; & nous eûmes le plaisir / de leur détruire plusieurs fois tous leurs / Travaux auxquels ils s'opiniâtroient tou- / jours, quoi qu'ils perdissent un grand / nombre de gens. Le feu que nous faisions / de nostre côté ne les empeschoit pas non / plus de charger & de tirer sans cesse / contre nous les Canons qu'ils avoient / desenclouez, & ceux qu'ils avoient fait / venir de Siam avec des Mortiers & des / Bombes, à quoi nous ne nous attendions / pas, dont ils ne cessèrent de tirer pen- / dant trois ou quatre jours; ce qui nous fit / beaucoup appréhender pour nos Maga- / zins, & autres Maisons qui n'étoient / couvertes que de feuilles.

Il

[page] 37

Il ne se passoit guere de nuits qu'ils ne / vinssent nous donner quelques fausses / attaques pour nous lasser, & faire tou- / jours tenir toute nostre Garnison sur pié, / & qu'ils ne fissent paroître des Mêches / allumées, tantôt d'un côté, tantôt de / l'autre, pour nous ôter tout moyen de / prendre aucun repos, ou pour nous sur- / prendre en effet, après tant de fausses at- / taques. Il seroit difficile d'exprimer / l'extrémité des fatigues où nous nous / trouvions, tant par ces frequentes allar- / mes, & par le travail qui estoit presque / continuel, que par le manque de nour- / riture, & par la guerre que nous faisoient / les Maringouins, qui est assuremennt une / chose cruelle; comme aussi par les gros- / ses pluyes qu'il faisoit incessamment, / pendant lesquelles nous avions beaucoup / a craindre les surprises; car les armes à / feu auroient esté inutiles, & l'on n'eut / pas pû distinguer un Siamois à un pas de soi.

Ce fut dans l'un de ces tems fâcheux / qu'il entra dans nôtre Place, trois Sol- / dats Siamois, qui par divers Charmes, / dont ils avoient le corps garni, s'étoient / crûs invulnérables, & avoient entrepris / de venir brûler nos maisons & nos Maga- / zins. Une de nos sentinelles se sentit /

plû-

[page] 38

plûtôt blessée d'un de leurs coups qu'el- / le n'eut pû les apercevoir. On leur fit / cependant sentir que nos armes avoient / plus de pouvoir que leurs charmes. Il / en mourut un sur la Place, le second alla / mourir dans le fossé, & le troisième fut / détromper ceux qui se confioient en ces / sortes de secrets.

Nous restâmes ainsi les dix ou douze / premiers jours, sans pouvoir apprendre / la moindre nouvelle de qui que ce fut, & / dans la croyance qu'on avoit fait main- / basse sur tous les François, & peut-être / aussi sur tous les autres Chrétiens, ne / mettant plus nostre esperance qu'a nous / bien defendre, & à nous empêcher de / tomber vifs entre les mains de cette / cruelle Nation: Car nous ne pouvions / recevoir du secours de dehors, ni retrai- / te, ni composition de nos Ennemis.

Dans ces circonstances nous resolû- / mes de hazarder une petite Barque apar- / tenante à la Compagnie, & qui avoit / depuis peu relaché à Bancok. Je l'en- / voyai sous la conduite du Sr. de St. Crik / Lieutenant avec neuf Soldats, pour tâ- / cher de sortir de la Riviere, & de trou- / ver s'il y avoit moyen, deux Vaisseaux / Siamois, montez par des François qu'on / avoit envoyez depuis deux mois en cour- /

se

[page] 39

se contre des Corsaires. On voyoit bien / la difficulté & le peril qu'il y avoit à dé- / cendre la Riviere; mais dans des affai- / res desesperées comme les nostres, il / faloit beaucoup hazarder. Cette Bar- / que après avoir essuyé quelques coups de / Canon du fort des Ennemis, descendit / hors de nostre vûë, ensuite de quoi elle / fut si vigoureusement attaquée, que nos / gens ne pûrent empêcher l'abordage. / Le Sr. de St. Crik, homme d'une pieté / extraordinaire, & dont la Vertu ne di- / minuoit en rien le courage, fit pour se / défendre, tout ce qu'un très vaillant / homme peut faire, & mit enfin le feu / à quantite de poudre, & à toutes les grenades qu'il avoit semées sur le Pont, / pour dissiper la multitude dont il estoit / accablé. La Barque ayant ensuite échoué, & une infinité de Galeres, l'ayant dere- / chef environnée, ensorte qu'il ne restoit / aucune esperance de se tirer d'affaires, le / Sr. de St. Crik après avoir fait quelques / prieres, les enferma tous dans la Cham- / bre. Quand le Bâtiment fut entiere- / ment rempli de Siamois, qui y mon- / toient de tous costez, & qu'il vit qu'il / n'y en pouvoit plus entrer, & qu'ils se / réjouissoient de leur prétendue Victoire, / il mit le feu aux Poudres, & fit sauter /

&

[page] 40

& la Barque & tous les Siamois, qui / estoient dessus, qui pour la la plûpart / moururent avec lui. Cette action ge- / nereuse étonna cette Nation plus qu'on / ne peut dire, & se répandit bien-tost par / tout le Royaume.

Opra Petcheratchas de son côté, sur la / premiere nouvelle que lui avoit écrit le / second Ambassadeur dès qu'il fut arrivé / avec moi à Bancok, que je faisais diffi- / culté de monter; n'avoit pas manqué / d'envoyer Mr. de Metellopolis, comme / il s'étoit proposé; Mais ce Prélat ne / servit à Bancok que de Victime à la fu- / reur des Siamois, lesquels irrités ex- / trêmement du nombre de leurs gens que / nôtre canon tuoit incessamment, se jet- / terent sur lui, lui pillèrent tout ce qu'il / avoit dans son Balon, lui arrachèrent sa / Croix pectorale & son Anneau, pri- / rent tous ses gens prisonniers, & lui mi- / rent enfin la corde au cou, le menaçant / de l'exposer à nôtre canon.

Deux ou trois jours après mon arrivée / à Bancok, j'avois écrit une lettre au / Grand Mandarin, par laquelle je lui a- / vois fait savoir, que tous les François / ayant appris les outrages qu'on avoit / faits à ceux de leur Nation, & les / bruits qui couroient publiquement qu'on /

ne

[page] 41

ne les vouloit tirer de la Forteresse que / pour les faire tous perir; n'avoient pas / voulu accepter le parti de monter, & / qu'ils étoient tous bien résolus à vendre / cher leurs vies, si on les pousoit à bout: / Que ce qu'ils avoient fait néanmoins, / & faisoient encore, n'étoit que pour la / défandre, & qu'ils étoient toujours / prêts d'accepter des Vaisseaux & de se / retirer paisiblement, si on les leur vou- / loit accorder. Après qu'il eût reçu ma / lettre, & que les Mandarins lui eurent / fait savoir nôtre entiere détermination, / il voulut tenter encore un dernier moien, / qui fut de me faire écrire par mes En- / fans, lesquels il avoit fait mettre aux / fers avec les autres Officiers qui étoient / à Louvo. Il leur fit lui même cette lettre, / qui portoit: Qu'il n'y avoit plus de vie / pour eux, si je ne montois conforme- / ment à la parole que j'en avois donné; & que c'étoit encore une grace qu'il leur / faisoit, d'avoir différé leur châtiment, / & de leur avoir permis de me faire sa- / voir l'état & le peril où ils se trouvoient. / Je leur écrivis pour réponse: Que je don- / nerois volontiers ma vie, pour conserver / la leur; mais que quand il s'agissoit de / l'honneur du Roy, & de la conservation de / ses Troupes, il n'y avoit nuls inerêts /

que

[page] 42

qu'il ne falut sacrifier; qu'il leur devoit / suffire pour leur consolation, de n'a- / voir

point de crimes, & que le Roi sau- / roit bien venger quand il lui plairoit, / les outrages qu'on leur pourroit faire.

Pitrachas n'attendit pourtant pas / cette réponse avant que de changer d'i- / dée. Les nouvelles qui lui venoient / incessamment de la manière dont / nous nous y prenions, le firent entie- / rement desesperer de nous avoir par / aucun de ses artifices, & lui donna / apparemment le repentir de ne m'avoir / pas arrêté lors qu'il m'avait entre ses / mains. Il jugea bien d'ailleurs qu'il ne / lui seroit pas si facile de nous avoir à force ouverte, par tous les Travaux / que nous faisons incessamment. Il / avait à craindre que s'il faisoit don- / ner quelque Assaut, & qu'il s'y perdist / un grand nombre de Siamois, cela / ne les dégoutât, & ne leur fit peut- / être détourner sur lui, la fureur / qu'il avait allumée contre nous. Il crut donc qu'il y avait moins de ha- / zard pour lui, qu'il lui seroit plus / facile pour le présent, de travailler / à se défaire des Princes: Car il en / avait un entre ses mains, & il avait / déjà envoyé un Grand Mandarin, /

nom-

[page] 43

nommé Opra Polotep, qui étoit à sa / dévotion, avec mille Soldats, & avec / ordre d'en lever encore mille, dans la / Ville de Siam, prétextant qu'il savoit / qu'il y avait des Séditieux. Il avait / encore détaché plusieurs Mandarins / affectionnez au Prince qui étoit dans / cette Vile, pour les envoyer à Ban- / cok contre nous, & il avait de plus / fait arrêter sous divers prétextes, les / principaux Mandrins desquels il se / pouvoit défier; De sorte qu'il s'é- / toit rendu par ses adresses, le Maître / de la Ville & du Palais de Siam, & / avait réduit le Prince hors d'état de / lui résister.

Il fit donc assembler les principaux / Mandarins qui étoient à Louvo, se / plaignant fortement devant eux des / Princes, de ce qu'il disoit avoir appris / pour certain, que pour remerciement / des bons services qu'il leur avait ren- / dus, ils avoient résolu de se défaire de / lui; leur demandant ce qu'ils trou- / voient à propos de faire là dessus. Je / pense bien que beaucoup d'eux virent / pour lors où il en vouloit venir, mais / sa Puissance étoit trop grande, pour / qu'aucun osât rien faire paroître qui / pût en attirer un mauvais parti. Il /

avait

[page] 44

avait eu soin d'engager les principaux; / en leur faisant espérer de nouvelles / Charges & Dignitez; & il n'avait / mis à la Tête de ces Troupes, & à / la garde des endroits les plus impor- / tans, que ceux qu'il savoit bien être / entièrement à lui. Tous conclurent / donc que ces Princes étoient des In- / grats qu'il falloit punir. Il envoya / aussi-tôt ses Ordres pour se saisir de / celui qui étoit à Siam & l'ammener à / Louvo; puis il les envoya tous deux / sur le champ, à une certaine Pagode / près de Thlée-Poussonne, pour les fai- / re mourir à coups de bois de Sandal, / enveloppez dans des sacs d'Ecarlatte, / suivant la coutume du Royaume, de / se défaire des Princes du Sang.

Voilà comme cet adroit Politique / s'ouvrit incessamment le chemin pour / monter sur le Trône où il aspirait; / quoi qu'on ne puisse nier qu'il n'ait eu / bien du bonheur, d'avoir pû mettre / tant de Têtes à bas, sans exciter le / moindre remûement dans le Royau- / me. On ne peut pas douter aussi, / qu'il ne s'y soit pris fort adroitement, / & en homme de grand esprit; quoi / que le Sieur Constance me parlant de / lui, dit que c'étoit une Bête; qui n'é-

toit

[page] 45

toit pas capable de rien faire réussir. / il avoit joué au plus sur, & de la ma- / nière qu'il s'y étoit pris, s'il n'avoit / pû s'emparer de la Couronne sans trop / hazarder, il auroit pû se contenter de / la seconde place du Royaume, qui ne / lui pouvoit manquer sous le Règne des Princes.

L'ancien Roi étoit encore en vie, / quand il se défit d'eux; Il mourut le / jour suivant, après quoi Pitrachas don- / na de grandes Charges à tous ceux qui / l'avoient servi, éleva tous les Manda- / rins qu'il avoit à ménager, & délivra / même tous ceux qu'il avoit fait arrêter / prisonniers, pour se gagner le coeur de / tous par des actions de Clémence: Il / soulagea le Peuple de ses servitudes, / & leur fit faire même des Aumônes / publiques, lesquelles, quoi que de peu / de dépense, ne laisserent pas de le faire / louer & estimer: De sorte qu'il n'est / pas arrivé dans le Royaume, la moin- / dre sédition ni revolte à son occasion.

Pour la Princesse, il aimait mieux la / garder pour en faire son Epouse, que / de lui faire le même parti qu'il avoit / fait aux Princes. Il s'attacha à gagner / ses bonnes grâces; on croyoit qu'il la / reservoit pour son Fils, mais il aimait

mieux

[page] 46

mieux la prendre pour lui. On dit que / cette Princesse ressentit une douleur ex- / trême de la mort de celui qui étoit ou / devoit être son Epoux, & que dans ces / emportemens elle ne gardoit nulles me- / sures contre celui qui en étoit l'Auteur, / & se repentoit fort d'avoir été si con- / traire aux François; mais après tout / elle aimait mieux vivre Reine, que de / mourir malheureuse. La Cérémonie / publique du Mariage n'étoit ps enco- / re faite avant nôtre départ; mais on ne / doutoit pas que les choses n'en vins- / sent là.

Pitrachas n'eut pas plutôt pris le par- / ti de travailler à se défaire des Princes, / qu'il pensa au moyen de s'accommoder / avec nous, & de nous faire sortir de son / Royaume en paix. Il résolut pour cela / de m'envoyer mes Enfants, comme une / marque de considération qu'il avoit / pour moi: Il les fit donc venir devant / lui, & les

ayant d'abord voulu intimi- / der de la mort, pour éprouver leur con- / stance, il leur dit: Qu'il se sentoit émû / de compassion pour eux, & qu'il connois- / soit d'ailleurs la droiture de mon coeur, / & savoit bien que je n'étois pas capable / de manquer à ma parole; mais que s'é- / toient les Troupes qui sur des Terreurs /

pa-

[page] 47

paniques n'avoient pas voulu obeir; qu'il / leur donnoit la vie, & vouloit bien même / en ma consideration, & par amitié pour / eux, me les renvoyer. Il ne leur fit pour- / tant encore aucune proposition pour / nous.

La réponse que j'avois faite à leurs / lettres, les rencontra en chemin, & / fut néanmoins renduë au Grand Manda- / rin. Ils se rendirent à Bancok le jour de / St. Jean Batiste, apportant avec eux une / grande joye a toute la Garnison, qui les / avoit crû morts aussi bien que tous les / autres François qui étoient entre les / mains de cette Nation. J'eus de la / peine à concevoir pourquoi le Grand / Mandarin en avoit usé de la sorte, mais / dans la suite ayant apppris la prise & la / mort des Princes, je conjecturai qu'il / avoit voulu par cette action de généro- / sité, s'ouvrir un chemin à la paix avec / nous; & les deux Mandarins que nous / avons interrogés sur ce point, m'ont / confirmé dans mes sentimens.

Depuis ce tems-là, le feu cessa un / peu de part & d'autre. Il se fit diverses / propositions d'accommodement. Le Tems, le feu mis à la Barque, & la / mort des Princes, rallentissoient beau- / coup la fureur des Siamois contre nous, /

qui

[page] 48

qui dans les commencemens étoit si / grande & si generale, que jusques aux / femmes même, elles venoient de leur / bon gré, & comme par dévotion, a- / porter & préparer à manger aux Sol- / dats & aux autres qui travailloient à / leurs Forts, voulans parce moyen avoir / part à notre défaite. Toutefois depuis / le commencement de la guerre jusqu'à / nôtre entiere sortie, qui ne fut que / cinq mois après, nous n'avons jamais / été aucun tems, où il n'y eût à crain- / dre, & où il ne falût toujours tenir / presque toute la Garnison sur pié, non- / obstant les paroles & les assurances / qu'ils nous donnoient & qu'ils retra- / ctoient aussi quand il leur plaisoit. Les / bruits étoient si forts qu'ils ne nous par- / loient d'accommodement que pour / nous tromper & pour nous surprendre / par cet artifice, que nous ne pouvions / nous assurer de rien. Je crois que la / plus cruelle chose qui soit au monde, / est de se voir comme nous étions, en / nécessité de traiter avec des gens, en / la parole desquels on fait qu'on ne se / doit pas fier.

Sur la fin de ces longues & ennuieu- / ses négociations, pendant lesquelles je / trouvai

le secret de garnir la Place de /
Vivres,

[page] 49

Vivres, les deux Vaisseaux montez par / des François arriverent, & ceux-ci se /
rendirent avec nous dans la Place. On / nous rendit de même les Officiers qui / avoient
été détenus prisonniers à Lou- / vo; quelques autres François qui é- / toient aussi à
Louvo ou à Siam, trou- / vèrent le secret de nous rejoindre, & / nous apprîmes alors
tous les mauvais / traitemens des Siamois à leur égard, la / persécution que les
Chrétiens Siamois, / Pegous, & Portugais, avoient souffert- / te & souffroient encore
dans un cruel / esclavage; que le Séminaire de M. l'E- / vêque de Metellopolis avoit
été entie- / rement pillé, & qu'ils avoient exigé ou / pris par force du Camp Portugais,
de / Jeunes Filles Chrétiennes pour en faire / des Concubines: On sçut aussi par un /
Missionnaire qui avoit été pris & mis / à la Cangue avec tous les Chrétiens d'u- / ne
Province nommée Porselou, qui / est à l'extrémité du Royaume; Que dès / le mois de
Janvier ils avoient été sur le / point d'être arrêtez, & que depuis on / n'avoit point
cessé de les intimider de / ce qui est arrivé dans la suite: Ce qui / marque qu'il y avoit
long tems que Pi- / trachas avoit pris ses mesures pour faire / ce qu'il a executé
depuis.

C Nous

[page]50

Nous apprîmes aussi par un François / qui avoit été fait prisonnier à Mergui, / que M.
de Bruan & les François qui / étoient sous son Commandement, / avoient souffert un
assaut & que man- / quans d'eau & commandez dans leur / Place par une Bateria que
les Siamois / avoient faite, ils s'étoient retirez à / travers du feu des Ennemis, & s'é- /
toient emparez d'un Vaisseau du Roi de Siam.

Peu de tems après, nous eûmes la / nouvelle de l'arrivée d'un Vaisseau du / Roi
nommé l'Oriflâme commandé par / M. de l'Estrille, qui demeura assez de / tems à la
Rade, fort en peine de ne re- / cevoir aucunes de nos nouvelles, ni des / Officiers qui
étoient descendus les pre- / miers, & que les Siamois, qui savent / mentir & fourber
autant qu'aucune Na- / tion du Monde, avoient fait adroite- / ment conduire à Siam,
sans passer / devant nôtre Forteresse, ni leur rien / dire de tout ce qui étoit arrivé, Si
nos / affaires n'eussent pas été en termes d'ac- / commodement, ces Officiers & la /
Chaloupe auroient couru grand risque, / & ce Vaisseau ne nous eût pû donner / aucun
secours, par l'impossibilité où il / étoit d'entrer dans la Riviere, & d'a- /

voir

[page] 51

voir même la moindre communication / avec nous; Ce qui marque combien le / Poste
où nous étions, étoit mal situé / & peu avantageux, & que tôt ou tard / il nous auroit
falu l'abandonner.

Sur ces entrefaites, il nous arriva une / nouvelle affaire, qui pensa derechef / tout rompre. La femme du Sr. Con- / stance, après avoir été cruellement / tourmentée, pour lui faire déclarer / tous les effets de son Mari, & avoir / souffert divers autres outrages, tant de / la part de ces misérables Bras-peints à / qui l'on avoit confié sa garde, que de / la part du Fils de Pitrachas, qu'on / nomme à présent le Prince, & qui s'en / trouva brutalement passionné; avoit / trouvé le moyen de s'évader & de se / rendre à Bancok, ce qui fut sçû des / Mandarins, & ensuite du Roi, qui / nous fit déclarer, qu'il n'y avoit au- / cun accommodement à moins qu'on ne / la rendit. Ils craignoient qu'étant hors / du Royaume, elle ne s'emparât & ne / leur fit perdre les deniers que son Mari / en avoit fait sortir: Quoi que je fusse / extrêmement inquiet de cette nouvel- / affaire, qui s'étoit faite sans ma partici- / pation, & qui venoit dans un contre- / tems très fâcheux (les Siamois nous re-

C 2 tenant

[page] 52

tenant à sa consideration, les Matelots, / Cables, Ancres, & autres choses qui / nous étoient absolument nécessaires / pour nôtre sortie, & que j'avois eu tou- / te la peine du monde à ménager) Je / crus pourtant que je ne la pouvois ren- / dre sans pourvoir à sa sûreté: Je vou- / lus même tenter d'obtenir du Roi sa / sortie, mais on ne voulut jamais écou- / ter ma proposition; & la Guerre alloit / se rallumer de nouveau & plus cruel- / lement que jamais. On avoit déjà fait / arrêter à Siam le Sr. Veret, que j'y / avois envoyé pour achever nos affaires, / tous les Missionnaires, & un Pere Je- / suite qui y restoit encore; & on mena- / çoit de cruels châtimens tous les Parens / de cette Veuve, dont les Siamois s'é- / toient saisis; De sorte que sa Mere m'é- / crivit, & me pria instamment d'accom- / moder cette affaire; Ce que je fis par / un Traité dans lequel le Roi de Siam / même engagea la parole, qu'il la laisse- / roit, elle & toute sa famille, en liber- / té de Conscience, & de se marier à qui / elle voudroit, & de se marier à qui / elle voudroit, & empêcheroit qu'il ne / lui fut fait aucune violence par qui que / ce fût; moyennant quoi je la ren- / voyai.

Enfi toutes nos affaires s'étant di-

verses

[page] 53

verses fois rompues & raccommodées, / les Siamois s'accordèrent à nous don- / ner trois Vaisseaux, des Vivres, & tout / ce qui nous étoit nécessaire, & deux / grands Mandarins en ôtage; pour nous / conduire jusques hors du Royaume; / Et nous, à ne faire aucun mal à leur / Place, & d'en sortir Tambour battant, / méche allumée, Armes & bagage; Ce / que nous fîmes le Jour des Morts. On / disoit encore pour lors que les Siamois / nous attaqueroient infailliblement dans / nôtre sortie, ou à la descente de la / Riviere, nous nous tenions toujours sur / nos gardes, & ils n'entreprirent rien; / ils nous firent seulement une nouvelle / chicane après que nous fûmes en Rade; / nous retenans quelques Mirous, où il / y avoit même de nôtre Canon, qui / avoient échoué dans une basse eau pro- / che de leurs fors; Ce qui nous a fait / retenir leurs Mandarins

qui nous recon- / duisoient & devoient nous répondre de / tout nôtre Bagage.

Il est presque incroyable combien de / Travaux ils ont été obligez de faire / contre nous. Outre ce Cavalier de ter- / re qu'ils avoient élevé de nuit, nonob- / stant nôtre Canon, sur le Fort de l'Oüest / dont ils étoient les Maitres, ils nous /

C 3 avoient

[page] 54

avoient de plus environnez de Palissa- / des à une petite portée de Canon, & / ensuite investis de neuf Forts, qu'ils / avoient garnis de Canon, & qui nous / battoient de revers dans toute la Place. / Ils avoient de plus fait depuis Bancok / jusqu'à l'embouchûre de la Riviere, / plusieurs Forts pour empêcher le se- / cours qui nous auroit pû venir de dehors, / où il y avoit plus de 140 Pièces de Ca- / non en batterie, qu'ils avoient fait de- / scendre de Siam; & avoient pour cela / ouvert un Bras de la Riviere, pour n'ê- / tre pas obligez de la passer à notre vûë: / Ils avoient de plus par un Travail ter- / rible, garni toute la Barre par où les / Navires peuvent entrer, de cinq ou six rangs de gros & hauts Arbres qu'ils / y avoient plantez en basse Marée, & / qui tenoient si fort qu'il n'étoit pas pos- / sible de passer par dessus, n'y ayant lais- / sé qu'un endroit à passer, qu'ils pou- / voient aisément fermer avec une châi- / ne de fer & y tenant toûjours en grand / nombre de Galeres Armées pour le gar- / der. On n'auroit assurément pas crû / ces Peuples capables de toutes ces cho- / ses: il est vrai que presque tous les E- / trangers qui étoient dans le Royaume, / les avoient beaucoup aidez contre nous. /

Ils

[page] 55

Ils avoient des Anglois & des Portu- / gais sur leurs Bâtimens pour les com- / mander, & pour garder l'entrée de la / Riviere; des Hollandois pour tirer leurs / Bombes; Et nous étions bloquez, ou- / tre l'Armée des Siamois, par les Pe- / gous, Malayes, Chinois, Mores, & / autres, qui avoient chacun leurs Forts / où ils étoient retranchez. A la verité / il eût été facile d'empêcher la constru- / ction de ces Forts, si nous eussions eu / de la Poudre en quantité, mais nous n'en / aurions pas eu pour huit jours, si nous / eussions fait jour & nuit, le feu qui étoit / nécessaire pour en empêcher la constru- / ction; Et ainsi quoi qu'ils continuassent / toûjours d'y travailler, même depuis le / renvoi de mes Enfans, & dans le tems / qu'ils faisoient des propositions d'accom- / modement: ce qui nous les rendoit fort / suspectes. J'aimai mieux ménager la / poudre & gagner du tems, que de m'ex- / poser à nous voir au bout de peu de jours, / hors d'état de les repousser, s'ils en ve- / noient à un Assaut: Et la suite a bien / fait voir, qu'on ne pouvoit prendre un / autre parti dans les circonstances où nous / étions. Il étoit à la verité fort douteux / & fort incertain, si leurs propositions é- / toient sincerés; mais il étoit encore plus /

C 4 cer-

[page] 56

certain que c'étoit tout perdre que de ne / les pas écouter, & c'étoit ce qui me / faisoit souvent dire à la plûpart des Offi- / ciers qui ne respiroient que le feu, que / nous serions toujours à tems de faire le / coup de desespoir: mais que le tems / pourroit peut-être apporter ce que nous / ne pouvions espérer de tous les efforts / que nous aurions pû faire. Je faisois as- / sez savoir à nos Ennemis, par les lettres / que je leur écrivois, que s'ils n'agi- / soient de bonne foi, & ne m'accor- / doient mes demandes: je commence- / rois de faire sauter leur Fort, crever / tous leurs Canons de fonte que j'avois / à ma disposition, & que j'irois avec / toute ma Garnison fondre sur eux, / leur demandant en ce cas l'unique grace / de ne faire cartier à aucun François, de / même que je leur promettois de n'en / faire à aucun de ceux d'entr'eux qui tom- / beroit entre nos mains. Mais je ne / croyois pas qu'il en falut venir là qu'a la / dernière extrémité, & quand il n'y au- / roit plus d'espoir d'aucune meilleure / composition. La suite m'a bien con- / firmé que quoi qu'on ne voye aucun mo- / yen de se tirer d'une méchante affaire, il / n'en faut pourtant jamais desesperer; / mais au contraire se confier toujourns que /

le

[page] 57

le tems y pourra apporter quelques chan- / gemens. Celui qui arriva à la mort des / Princes, commença à mettre nos affai- / res en meilleur état; la résolution où / nous leur faisons savoir que nous étions / tous, & dont le Sr. de St. Crik leur a- / voit donné des preuves, ne servit pas / peu encore à les intimider; mais je / dois avouer en finissant cette Rélation, / que la crainte de la Vengeance de nôtre / Auguste Monarque, dont les Ambassa- / deurs Siamois avoient vû la Puissance, a / contribué plus que toute autre chose, aux / conditions avantageuses qu'ils ont esté / contraints de nous accorder.

FIN.

Annexe 3

Le premier document de Beauchamp

A : le manuscrit “Copie de la lettre de M. de Beauchamp aux prisons de Midlebourg le premier novembre 1689”, conservé aux Archives Nationales d’Aix-en-Provence, a été offert par M. Morgan Sportès

B : la transcription a été faite par R.P. Bruno ARENS

Archives de la Marine Coloniale?

P. 1r.

Copie de la lettre de M. de Beauchamp aux
prisons de Midelbourg le premier novembre 1689

J'auray l'honneur de vous marquer que Mr. Desfarges / m'a envoyé pour vous
porter les paquets de la / revolution qui est arrivée dans le royaume de Siam / le 18
may 1688; le Roy est mort. Ses deux freres / ont esté mis dans deux sacs de velours et
fait / mourir a coups de bartres de bois de sandal, et / Monpif son fils adoptif coupé en
trois le quel fut / pris dans la chambre du Roy, et M. Constance fut / coupé en deux.
Opapitrachard qui estoit vu des / plus grands du royaume s'est fait Roy, après avoir /
fait perir toute la maison royalle.

Toutes les nations du royaume se sont unies contre / nous, pour nous faire
perir aussy, mais malgré tous / leurs efforts, nous y avons tenu cinq mois quatre /
jours et rasé la forteresse du costé du ouest a coups / de canon, et fait crever une partie
de celuy qui / estoit dedans et enclouer l'autre; nous n'estions que / deux cents
hommes dans la place qui n'estoit pas / achevée du costé de la terre, ou les bestiaux /
pouvoient entrer partout, ils firent huit forts / autour de la place a la portée du
mousquet tous / garnis de canons, ce qui nous faisoit le plus / aprehender, c'estoit les
bombes qu'ils nous tiroient / a cause des magasins qui n'estoient que de bamboux,

P. 1v.

mais elles n'ont fait aucun effet; ils envoyerent M. / de Metellopolis pour traiter
d'acommodement, ou / fut arresté qu'ils nous donneroient des vaisseaux et / vivres
avec tous les françois et anglois qui estoient / [a] Siam, ce qu'ils ont fait et nous en
sommes partis le / second de novembre, si nous avions eu des vivres / et munitions,
nous n'en serions pas sitot sortis, / quoiqu'il estoit impossible d'y rester, n'ayant pas
plus / de monde, nous primes la route de Pondichery avec M. / de Lestrille qui estoit
arrivé a la barre du Siam le[?] / septembre, et y sommes arrivés le 10 fevrier ou nous /
trouvames M. Du Bruan qui estoit sorty de Merguy / le jour de St Jean qui n'avoit plus
que vingt soldats / de sa garnison. La revue des troupes fut faite par / M. Desfarges et
M. de la Salle comm.t(?) qui restoient / encor au nombre de 330 hommes, mais
beaucoup est[oient] / malades, il devoit partir le 15 de mars pour aller / prendre l'isle
de Jonsalam dans le detroit de Mal[acca] / appartenant au Roy de Siam, je suis party
le 17 / fevrier sur la flute la Normande commandée par / M. de Courcelles et sommes
arrivés le 26 avril au / Cap de bonne Esperance, ou nous avons esté pris / n'ayant eu
aucunes nouvelles de la guerre. Le / navire le Coche arriva le 4 de may et y fut pris /
et le capitaine tué. Et tous furent mis dans / la forteresse pendant deux mois apres
avoir esté

P. 2r.

depouille [?] la prise des vaisseaux, quand la / flotte voulut partir pour Hollande, le
commandant / du Cap nous fit depouiller tous pour voir s'il nous / restoit quelque
chose jusques même a la chemise, / et nous mit a la voile le 29 juin, M. de Courcelles
/ est mort de chagrin et sommes arrivés le 29 8bre a Midelbourg ou nous sommes
prisonniers. Je / voudrois bien Monseigneur avoir l'honneur de / vous ecrire comme
les choses se sont passées, / mais j'espere que vous me ferez la grace de / me tirer
bientot d'icy ne le pouvant pas, / n'ayant pas la liberté d'ecrire, car nous sommes / icy
dans une prison fort étroite ou nous n'avons / que quatre sols a depenser par jour.

Annexe 4

Le deuxième document de Beauhamp

A : le manuscrit "Lettre de Beauchamp à Midlebourg le 17 novembre 1689", conservé aux Archives Nationales d'Aix-en-Provence, a été offert par M. Morgan Sportès.

B : la transcription a été faite par R.P. Bruno ARENS

Archives Nationales, colonies, C 1 25 (73-82) (?)

p. 1.

écrite d'une autre main: ... de Siam, on verra par les autres ce que le Sr. de Beauchamp a dissimulé(?) ou essayé de couvrir

de Beauchamp

à Midelbourg le 17-9-1689

Je vous diray Monsieur qu'apres que les vaisseaux furent partis / pour Europe, M. Constance ne fit partir M. du Bruan qu'un mois / apres qui estoit le 3. de fevrier. M. Constance demanda cinquante / hommes, M. Desfarges luy dit ques ses soldats estoient en partie / malades, ils convinrent qu'il luy en donneroit trente quatre et / deux officiers qui estoient Ste Marie et Suart(?) qui commandoient / les deux vaisseaux que M. Constance leur mit entre les mains, / avec un ordre d'aller contre des forbans, M. Desfarges vit / l'ordre que les dts. officiers luy montrèrent qui estoit d'aller apres / ces forbans, et un autre ordre que le dt. S. Constance avoit donné / pour aller bruler les vaisseaux anglois qui seroient en rade / de la ville de Madrasse, coste de Coromandel, Les dts. Ste Marie / et Suart(?) ecrivirent a M. Constance que cela ne se pouvoit, la / saison estant contraire.

M. Constance leur ecrivit de sortir et qu'ils tinssent la mer / et d'aller ou ils voudroient et de ne revenir que dans quatre / mois; ces vaisseaux ne furent pas plustost partis que M. / Constance demanda une compagnie de cadets pour la garde du / Roy; M. Desfarges fort surpris de voir que l'on luy / dispersoit ses troupes dit a M. Constance qu'il n'avoit rien a / refuser au Roy, mais qu'il le suplioit de luy vouloir bien / représenter qu'il avoit bien des malades, mais qu'un homme / de sa qualité ne pouvoit pas demeurer dans une place sans / hommes n'estant point fortifiée et fort ouverte partout / ainsy que M. Ceberet la veu, et que sitost que les vaisseaux

p. 2

seroient arrivés il les luy donnera. M. Constance ne / pas d'envoyer les chevaux, pour les excuses, et envoya un ordre / a M. Desfarges de la part du Roy de m'envoyer a Siam incessa[mment] / avec cent Siamois, et leurs officiers françois qui les commandoient / suivant ces ordres M. Desfarges me fit partir avec le Pere [de Beze?] / jesuite qui estoit le porteur de l'ordre, tout cecy est arrive / ... du mois de fevrier. Je trouvay en y allant les dts Ste Marie / et Suart? qui s'en alloient en mer; quand je suis arrivé a Louvo, / M. Constance me demanda de l'aller trouver a Retiphon? a[vec] / les troupes il me fit mettre les soldats dans les maisons qui / avoient esté faites pour Mrs les Ambassadeurs; deux jours / apres il me mena avec luy, le P. de Beze aussy et vingt / mousquetaires qu'il me dit de prendre pour me mener aux / mines ou M. Verret estoit qui y faisoit travailler; le soir de / notre arrivée M. Constance me dit de mettre des sentinelles / dans toutes les avenues que je jugerois a propos, ce qui me / donna du

soupçon, et me fit croire qu'il y avoit quelque cho[se]; / le matin j'entray dans la chambre du dt Sr. Constance, et le / priay de me dire s'il y avoit quelque chose dans le royaume / qu'il pouvoit me fair l'honneur de me le confier; il me dit ... / croyoit que les Siamois vouloient remuer, mais qu'il n'en / estoit pas bien seur; cependant Mgr. de Metellopolis et de Lion[ne] / dirent qu'ils le sçavoient bien; nous demeurames deux jours apres / avoir visité toute leurs mines et nous en revinmes a Celiphon? ou estoit le Roy. Dans le mois de mars le Roy / s'en revint a Louvo; j'allois et venois de Bangoc a Louvo p[our] / envoyer les ouvriers et ce qui estoit necessaire pour fortifier / la place; le Roy tomba fort mal. M. Constance envoya un

p. 3

ordre pour monter a Louvo, et M. Desfarges y estant arrivé, / M. Constance luy dit qu'Oprapitrachard, grand maitre du palais / et Monpif fils adoptif du Roy vouloient piller le palais quand / le Roy seroit mort, que le Roy avoit dit a la princesse sa fille / qu'il vouloit faire son frere Roy et qu'Oprapitrachard luy / ayant donné des coups de baston ne pouvoit pas rester dans le / royaume, et qu'il seroit honteux aux françois de laisser piller un / palais comme cela, et il dit a M. Desfarges qu'il falloit qu'il / montase avec des troupes, qu'il iroit offrir ses services aux / princes freres du Roy qui estoient dans le palais de Siam. M. / Desfarges dit a M. Constance qu'il seroit bon de m'en parler. / Il dit qu'il le vouloit bien. M. Desfarges et le P. / de Beze, jesuites me dirent ce qu'Oprapitrachard et Monpif / vouloient faire; je dis a M. Desfarges et Suart? p... qu'il / ne falloit point que les troupes montassent pour cela, et que je me / chargeois de l'arrester, pourvu que le Roy me donnasse un ordre / qu'on me coupasse le col, si je ne luy mettois pas entre les mains. / M. Constance porta cela bien loin, et dit qu'il ne falloit pas faire / cela; M. Desfarges prit congé de luy le lendemain pour se retirer a / Bankoc, et M. Constance luy dit qu'il luy ecriroit dans le temps / qu'il faudroit monter; dans le commencement du mois d'avril, on / crut que le Roy estoit pres de mourir; M. Constance ecrivit / a M. Desfarges de monter avec des troupes; il prit quatre vingt / hommes avec des officiers et monta jusque a Siam; mais tous / les peuples du royaume croyoient que le Roy estoit mort; / cela fut cause que quand M. Desfarges fut devant Siam, tout / le peuple crioit que les françois alloient piller le palais. M. / Desfarges descendit a teire, et fut a la facturie voir M. Verret / qui luy dit que M. Constance estoit un traître et un / fourbe, et qu'il vouloit se deffaire des troupes. M.

p.4

Desfarges ne voulut pas s'en rapporter a luy, passa de l'autre / costé de la riviere pour aller voir Mgr. de Metellopolis et / Lionne, qui luy dirent que tout estoit perdu s'il montoit, / que le Roy estoit mort et qu'il y avoit longtemps que M. / Constance n'estoit pas bien dans l'esprit du Roy, et qu'on / faisoit garder a veüe, et que son fils estoit mort dans le mois / de mars, et que tout le monde s'estoit préparé avec Mgr [?] / et les missionnaires qui l'attendoient a l'eglise pour enterrer / son fils, qu'on faisoit venir de Louvo, mais on ne voulut pas le / laisser partir, ny avec luy ny avec sa femme.

(Cela?) fait bien voir qu'il n'avoit pas le pouvoir tel qu'on croyoit; M. / Desfarges ecrivit a M. Constance qu'il estoit arrivé avec ses / troupes a Siam par un officier qui arriva a minuit a Louvo. / M.Desfarges l'attendoit pour aller offrir ses services aux / freres du Roy qui estoient dans le palais de Siam en attendant / la reponse de M. Constance, il se retira a une tabanque a une / lieue de Siam. M. Constance luy fit reponse qu'il ne pouvoit / pas y aller et qu'il le prioit de monter a Louvo. M. Desfarges / luy envoya un autre officier ou il luy mandoit que s'il ne / venoit pas il s'alloit retirer a Bankoc, M.Constance luy fit / reponse qu'il pouvoit monter, et que le Roy n'estoit pas mort. / M.Desfarges ne s'y voulut point fier, attendu que Mgr / l'Evesque l'assuroit qu'il l'estoit et prit le party de se retirer a / Bankoc; comme M. Constance vit que M. Desfarges s'en / estoit retourné et ne pouvoit avoir de ses troupes, il envoya le / Pere Roger demander la compagnie des cadets, avec un ordre / du Roy qu'il avoit fait sans que le Roy le sceuse, mais M. / Desfarges luy manda qu'il ne le pouvoit pas, attendu qu'il avoit / beaucoup de malades, il les envoya demander deux jours apres / par les peres, pour les mettre dans les maisons de Siam afin [de]

p. 5

les guerir. M. Desfarges m'envoya a Louvo pour luy représenter / que nous n'avions qu'... chirurgien, et que si on les envoyoit ... / n'auroit pas de chirurgien pour avoir soin des officiers; il me dit / qu'il donneroit un nommé Charbonneau françois et l'envoya / chercher, et quand il fut arrivé, il dit a M. Constance devant moy / qu'il ne pouvoit prendre cette charge la, ce qui le mit beaucoup en / cholere, et la chose en demeura la, je m'en retournay a Bankoc. / Dans le mois de may, je remontay a Louvo pour demander du fer / pour ferrer les affuts et du charbon; M. Constance me dit qu'il donneroit ordre / pour en fournir et me pria de rester avec luy; je luy dis / que j'étois fort fâché de ne le pouvoir faire sans un ordre de / M. Desfarges, il me dit qu'il se chargeoit de cela; M. Desfarges / m'ecrivit que je pouvois rester; le 18 may 1688 par les trois heures / apres midy, Opapitrachard fit entrer ses troupes dans le palais. / M. Constance m'envoya querir et me dit que le Roy vouloit faire / arrester Opapitrachard, je luy dis que c'estoit luy-meme qui se / vouloit rendre m[âtr]e du palais, et que si cela estoit, il nous falloit / mettre dans sa maison et nous deffendre avec les soldats / siamois, et la comp[agni]e de ses gardes d'environ seize hommes anglois, / et trois officiers françois qui commandoient les troupes siamoises, / et le Che[vallier] Desfarges qui se trouva la et le Sr de Fretteville qui / estoit toujours proche de M. Contance, mais il me dit qu'il / ne falloit pas faire cela; Opapitrachard l'envoya chercher, / et me dit d'aller avec luy, nous trouvames en chemin les Sr de / Fretteville et Desfarges et leur dit de le suivre; comme nous / fumes entrés dans le palais, et que nous fumes vis a vis / d'une salle Oprapitrachard ordonna de nous desarmer et on se / saisit de M. Constance, je ne voulus rendre mon épée, car / j'attendois toujours l'heure qu'il me dit de m'en servir, car j'étois / en etat de tuer Opapitrachard; mais je croyois que c'estois le /

p. 6

Roy qui le vouloit faire arrester, ainsy que M. Constance me / l'avoit dit, je fus bientost detrompé, car il prit M. Constance par [la] / main et le mena deux pas pour luy faire couper le col(?) par un / mandarin qui avoit le sabre nud et haut; et en ce temps il me / pria de rendre mon epée, je la remis entre les mains du f[...] / d'Opapitrachard, et dans le temps qu'on le menaçoit de luy cou[per] / le col, M. Constance parla a Opapitrachard qui le mena avec / luy et on nous prit et mit dans une salle gardée par le second / Ambassadeur qui avoit esté en France; deux heures apres, M. / Constance vint dans la salle ou nous estions, accompagné / d'Opapitrachard qui me dit vous estes bien icy a cette heure, / je ne pus comprendre ce qu'il vouloit dire; Opapitrachard / l'emmena dans une autre salle, et du depuis ne l'ay veu, on / commença par luy bruler les pieds; le 20 may Opapitrachard / fit prendre Monpif, fils adoptif du Roy dans son / antichambre, et le fit couper en trois, et jetter devant M. / Constance, et luy dit: tiens, voila celuy que tu voulois faire R[oy]. / On nous prit dans la salle et on nous mena a Telipson, n[ous] / y demeurames cinq a six jours, et en suite de cela on nous / envoya querir de la part d'Opapitrachard, et l'on nous mena a / Louvo ou apres estre arrivés, je fus conduit avec M. de Lionne / qui estoit venu a la place de Mgr. l'Evesque de Metelopolis / qui estoit malade dans ce temps la; comme nous fumes / entrés dans le palais, il dit a M. de Lionne et a moy, si / M. Desfarges ne monteroit pas, nous luy dimes que nous / n'en scavions rien, il me demanda ce que j'en pensois en mon / particulier, je luy temoignay que que si j'y alloit, il viendrait; / il me dit de m'en aller avec M. de Lionne et les deux / premiers Ambassadeurs qui estoient venus en France; nous / nous rendimes a Bankoc; je croyois que ces ambassadeurs /

p. 7

vouloient entrer dans la place, en cas que M. Desfarges ne / voulut pas monter, ils avoient avec eux quelques a(?) cinq mil hommes, / mais ils les avoient dispersés le long de la riviere que cela ne / paroissent point, ils dirent a M. Desfarges qu'Opapitrachard avoit esté / arrêté de la part du Roy pour avoir diverty les deniers du / royaume et que le Roy les mandoit pour monter; je ne manquay / pas d'entretenir M. Desfarges de tout ce qui s'estoit passé et / pareillement M. de Lionne qui luy conseilla meme de monter, / mais pour moy qui connoissoit l'infidelité de ces gens la, luy dis / que s'il me croioit il n'y monteroit pas; il me dit que sa place / n'estoit point en etat, ce qu'il valloit mieux qu'il se sacrifiât / pour nous donner du temps a mettre la place en etat de deffense / estant dans cette resolution de partir, il dit au premier / ambassadeur s'il avoit autre chose a luy dire de la part du / Roy, pendant qu'il estoit dans sa place, et que quand il en seroit / une fois dehors il n'avoit plus de pouvoir, l'ambassadeur luy dit / qu'il n'avoit autre chose a luy demander, M. Desfarges fit assembler / les officiers, et dit a M. de Vertesalles qui commandoit en son / absence qu'il s'en alloit a Louvo, et qu'il menoit son fils ainé avec luy / pour leur donner plus de confiance, mais qu'il ne doutoit pas qu'ils / ne l'amenassent luy et ses enfants pour rendre la place, mais il / dit a M. de Vertesalle en presence de tous les officiers, / que

ces gens la pouvoient le ramener pour rendre la place, mais / qu'il le laissast prendre luy et ses enfants et qu'il se deffendist / jusqu'au dernier de ses hommes, c'est l'ordre que je vous donne, / dit-il, en presence de tous ces officiers et travailleurs. /

Incessamment a mettre la place en etat, et d'y mettre des palissade, / et partir avec les dts Ambassadeurs, et M. de Lionne, quand / il fut arrivé a Louvo, on les mena parler a Opapitrachard /

p. 8

et demanda a M. Desfarges, d'ou vient qu'il n'avoit pas monte, / luy repondit, que quand il fut devant la ville de Siam tout le / monde se mit a se soulever et crier disant que les françois alloient / piller le palais, ce qui l'obligea de retourner, afin qu'ils ne / crussent pas que les français fussent capables de pareilles / actions, et qu'il avoit ordre du Roy son maitre de rendre / tous les services que le Roy de Siam voudroit de luy, et ... / ce temps Opapitrachard luy dit de mander de monter ses / troupes, M. Desfarges luy dit qu'il n'avoit point de pouvoir / quand il estoit hors de sa place, dans ce temps la il dit que / l'arrestant, M. de Lionne qui estoit a costé de luy dit a / l'ambassadeur qu'il eut a se resouvenir de ce que M. / Desfarges luy avoit dit a Bankoc, que quand il estoit hors / de sa place, il n'estoit plus le maitre, l'ambassadeur raporta / cela a Opapitrachard qui luy dit s'il ne monteroit pas, en / cas qu'il s'en retournasse. Il luy dit qu'ouy, et sur cela / Opapitrachard luy dit qu'il garderoit ses deux enfants et / qu'il en auroit soin, sur ce il luy ordonna d'ecrire a M. / Dubruant, pour faire venir ses troupes, et se joindre avec / luy pour aller contre les Laos(?), et vous sçavez que tout / cecy n'estoit que des surprises; M. du Bruant en recevant / lettre crut qu'il estoit arrêté, veu qu'elle luy faisoit / comprendre qu'elle estoit forcée, ce qui luy servit beaucoup / pour se tenir sur la mefiance. M. Desfarges apprit par son f[ils](?) / que les autres officiers qui estoient a Louvo qui s'en estoient / voulu sauver pour venir a Bankoc, et qu'on les avoit / poursuivis jusqu'a deux lieues de Siam; ils furent pris / par quatre a cinq cent hommes, on les attacha a la queue / des chevaux, et on les faisoit marcher a coup de baston au[ssy](?) /

p. 9

viste que les chevaux pouvoient aller; le nommé de, / ingenieur, que M. Constance avoit fait venir de Merguy / lequel mourut entre leurs mains sur le chemin a force / d'estre maltraité, et furent conduits a Louvo, ou on les exposa / au peuple qui leur crachoit au nés, et quantité de soufflets avec / leurs pantouffles et plusieurs sortes d'indignités, et apres / furent mis les fers aux pieds et la corde au col, ils furent / en liberté a l'arrivée de M. Desfarges; il arriva a Bankoc / le jour de la Pentecoste qui estoit le 2 de juin, il passa un / navire qui descendoit la riviere pour aller a la Chine. M. / Desfarges commença a faire tirer dessus, et on l'incommoda / beaucoup, si nous avions eu des chaloupes nous l'aurions pris, / il y avoit une compagnie dans le fort du costé du ouest, / comme l'on ne pouvoit pas le garder, M. Desfarges dit a Vollan / de le faire sauter, mais il luy dit que cela ne se pouvoit, / je passay de l'autre costé pour

dire a la Cressonniere qui y / commandoit de faire crever tous les canons et d'enclouer / ceux qui ne pouvoient crever, et luy envoyay vingt hommes / de renfort pour expedier plus viste, et d'abord que cela fut / fait, il se retira sur la minuit, mais les Siamois / entrerent dedans apres que nous l'eûmes abandonné / et trouverent moyen de desenclouer les canon qui n'avoient / pas crevé et en firent venir de Siam et commencerent a / tirer du canon et meme des bombes, ce qui nous faisoit / craindre qu'ils ne parvinssent a bruler nos magasins / qui n'estoient couverts que de feuilles de palmistes. / mais par bonheur aucune ne fit effet quoique tirées /

p. 10

par des hollandois; nous leur rasames leur forteresse [a] / coup de canon; M. Desfarges voulu faire partir une / barque de M. Verret qui estoit a Bankoc, et le dit / Verret estoit aussy au dt lieu. elle estoit commandé / par un lieutenant nommé St. Crise avec quinze / hommes dessus, pour aller chercher les deux navires / commandés par les Srs. Suart et Ste Marie, qui / comme j'ay dit ci devant estoient en Mer(?), et quand / elle fut a trois lieues de Bankoc dans la riviere, elle / fut environné par une quantite de galleres et balon / remplies de monde, le pilote qui estoit dessus se sauva / avec deux ou trois de ses gens, quand le dt de St / Criss vit cela il mit toutes ses grenades sur le pont avant / le temps qu'ils eurent abordé son batiment, et qu'il vit qu'il / estoit plein de monde, il mit le feu a ses poudres et se / brula luy et tous les siamois qui pouvoient estre au / nombre de deux cent. Opapitrachard fit ecrire les deux / enfants de M. Desfarges qui estoient a Louvo les fers / aux pieds et la corde au col, et leur dit de mettre dans / leur lettre que s'il ne montoit pas, il les allait / faire pendre. Ils envoyoiient la lettre par un / siamois qui la mit derriere un four a chaux / qui estoit prest du fossé de la place, ils nous / crierent de l'autre costé du ouest qu'elle estoit de ce / costé la, j'envoyai un homme pour la querir, / qui l'apporta, ou ils mandoient a M. Desfarges

p. 11

leur pere que s'il ne montoit pas, Opapitrachard / les feroit pendre; il leur fit reponse qu'il estoit / bien fâché de cela, mais qu'ils ne pouvoient pas / mourir plus glorieusement pour un si grand Roy, / que celui qu'ils servoient, et qu'il vengeroit leur mort. / Nous avons crû qu'il les alloit faire mourir, mais / quand Opapitrachard vit la fermeté de M. Desfarges, / il les luy renvoya et se mirent a faire des forts tout / autour de la place qui n'estoient qu'a la portée du / mousquet et du pistolet garnis de canons; ils en / construisirent huit forts que nous le jamais(?) / empêcher et tout le long de la riviere jusqu'a / la barre, tout en estoit garny et fermerent la reiviere / de pieux sinon une petite entrée pour le passage / des vaisseaux, malgré toutes les puissances du / royaume nous y avons tenus cinq mois et quatre / jours; ils se lasserent de voir la resistance que nous / faisions; Opapitrachard envoya M. de Metellopolis / pour traiter de la paix, ils se servirent de luy / quoiqu'ils eussent pillé sa maison, luy prirent / trente mil livres en argent, et luy dirent que / s'il ne trouvoit pas des moyens pour faire / sortir les françois de Bankoc, ils ne / manqueroient pas de le mettre a l'embouchure /

du canon. M. l'abbé de Lionne s'estoit /

p. 12

retiré avec huit missionnaires a Bankoc et M. / de Metellopolis fut conduit de Siam dans la forteresse / du ouest, il se mit a crier a M. de Lionne de passer de / l'autre costé; nous luy fimes reponse qu'il estoit malade / ayant peur qu'ils ne les retinssent, ils furent obligés de / laisser venir M. de Metellopolis ou l'on commença [a] / parler de sortir et que nous acheterions des vaisseaux / et des vivres, nous dices que nous n'estions point en / clin de cela(?), il fut conclu quelque temps apres qu'ils / nous donneroient, par le traité de paix qui fut f[ait] / avec Opapitrachard qui estoit Roy, toute cette / revolution s'est faite, pendant le vivant du Roy, M. / Constance estoit mort dans le temps qu'il monta a Louvo, / sçavoir coupé en deux, et sa femme mise dans une / exposée au peuple, le fils d'Opapitrachard la prit esclave / chez luy, les deux freres du Roy furent mis dans des / sacs de velours et assommés avec du bois de sandal; le Roy / mourut quelques jours apres, et avant de mourir / fut donner aux peres jesuites chacun cinquante ecus, je / au traité de paix que la necessité nous obligea de faire / car nous n'avions ny bois ny vivres ny argent ny autres(?) / sinon du riz, mais il n'estoit pas bon, ny munitions de guerre / et sans esperance d'estre secourus de qui que ce soit, je fus / obligé de prester mil ecus pour payer les soldats qui / n'avoient rien reçu depuis quatre mois. M. de Metellopolis / et le S. Verret proposerent qu'on nous donneroit du riz / des vivres et tous les Europeens qui voudroient sortir du roy [au]me./

p. 13

Opapitrachard, Roy, dit qu'il le vouloit bien pourvu que M. / de Metellopolis et Verret fussent caution, le traite de f...(?) / fut arreste ainsy, que nous sortions tambour battant, / allumée armes et bagages, qu'il donneroit deux vaisseaux / des vivres, avec tous les anglois qui estoient dans / avec des equipages maures pour conduire les vaisseaux a / Pondichery en estant arrivé les dts vaisseaux seroient renvoyé / a Siam, et que les jesuites et missionnaires resteroient / si le voulurent dans le royaume, et qu'ils avoient les memes / privileges du feu Roy, et que le comptoir de la compagnie / seroit soutenu dans les privileges qu'il avoit cy devant et / qu'il seroit donner des otages de part et d'autre pour sortir / librement de la riviere. /

Après la conclusion de ce traité, on amena Ma[da]me Constance / dans la place de Bankoc, qui estoit ... le fils du Roy. / Cela rompit toutes les mesures, et sitost qu'ils sçurent / qu'elle estoit dans la place, ils se saisirent de tous les / missionnaires françois et portugais, et d'un pere jesuite / nommé de la Brille(?) qui y est resté, M. Verret qui estoit / a Siam pour donner l'ordre de faire venir les choses qui / estoient necessaires pour notre embarquement fut mis en / prison, avec tous les parents de Mad[am]e Constance et tous / les cretiens, elle demeura environ trois semaines dans la / place. Sa mere escrivit une lettre a M. Desfarges / qui estoit signée de tous les peres(?), le priant de luy renvoyer / sa fille, et que si on ne la renvoyoit pas tout seroit perdu. /

Opapitrachard, Roy, fit ecrire a M. Desfarges de luy / rendre cette femme, veu qu'elle n'estoit europeenne, mais / japonaise. J'apportoys la lettre de la mere /

p. 14

confiance a Monseigneur de Seignelai. Nous avons fait / ce que nous avons pu pour la garder, et nous avons fait / traite(?) pour elle, escrivit(?) qu'elle seroit libre dans le / royaume, de vivre comme elle voudroit, que personne / l'inquietat. J'en vous parle sur cet artivle que peu de / parce qu'il y a bien des circonstackes que je ne peut pas escrire. / M. de Lestville est arrivé le 20 septembre en la rade de Siam / avec le navire l'oriflemme et 50(?) soldats. Je / qu'ils ne valoient pas dix bons hommes; il envoya M / capitaine en second et le S. le Moing son / lieutenant avec d'autres off[ici]ers; on les prit dans la riviere et furent menes / Siam, sans en sçavoir rien. Les mandarins siamois furent / dans son bord, et luy firent beaucoup d'amitié et disant que / toutes les troupes se portoient bien, a Bankoc, et que M. / Constance ne faisoit que de partir de la tabanque, le 21 du / meme mois. Je voulut envoyer sa chaloupe faire de l'eau / mais elle fut prise aussy, mais par bonheur, M, Desfarges / avoit envoyer a Siam un off[ici]er pour faire diligenter M. Verret / et quand l'off[ici]er voulut s'en retourner a Bankoc, il apprit / sur le bord de la riviere qu'il y avoit des off[ici]ers que l'on / avoit amener chez le barcalon. Il retourna dessus / ses pas ou il trouva M. Cornuel et les autres off[ici]ers qui luy dirent / que ces gens cy les avoient amené a Siam, croyant aller a / Bankoc, ne sachant pas qu'il est / et s'en revenu avec les off[icie]rs a Bankoc, et apprimes par eux / l'arrivée de l'Oriflamme, je fus nommé pour ostage / avec le Chevalier Desfarges et Mgr l'Evesque et Verret / qui devoient nous accompagner jusqu'en la rade. Quand nous / voulumes partir qui fut le 2 novembre nous fumes embarqués / 28 pi[ec]es de canons, dans deux barques, ne les ayant ... /

p. 15

mettre dans les vaisseaux, a cause de la sortie de la / Il estoit porte par le que nous qui estions en ostage / devions suivre les maures a d'eux. Notre forteresse de / Bankoc sans y rien laisser, suivant les entretiens, M. Desfarges / s'embarqua le dernier, et comme nous fumes a moitié chemin(?) / environ cinq lieues de Bankoc, le vieil ambassadeur qui me / conduisoit, me fit changer de balon et y fit jeter / des cordes dedans . J'estoi seul dans ce balon avec mon vallet / fort bien armes et dans la mefiance; ils me menerent dans / un vaisseau ou je ne sçavoit en quel lieu j'estois; sur les / deux heures apres minuit j'entendis la voix de M. Verret / qui estoit avec M. de Metellopolis, suivi de quantité / de balons. Je criois au S. Verret , M. de Metellopolis / m'entendant a ma voix, s'approcha de moy et luy dit que ce / n'estoit pas la l'execution du traitté que nous avons fait le / vieil ambassadeur nous venu joindre dans ce moment, et je / dis a M.de Metellopolis de parler a l'ambassadeur, que ce / nestoit pas la le traitté que nous avions fait; et que je / n'avanceroit pas que je ne fus a costé du vaisseau, me / voyant resolu il nous y conduisit et quand je fus proche / j'amaray le ballon a la caisse(?) de mon vallet, cette precaution / me servit de

beaucoup, une heure avant jour, il vint une / centaine de ballons pour nous enlever et couper les cordes / et amenerent M. l'Evesque, aussy tost je me saisi du vieil / ambassadeur et le fit embarquer dans le vaisseau et comme / nous fumes passes la derniere tabanque. Je dis a M. Desfarges / que l'on avoit fait couler ls barques ou estoient les canons. / Il y avoit cinq dans chacune. M.Desfarges fut / au desespero d'apprendre cette nouvelle, il voulut faire mouiller / pour les bruler dans la tabanque qui estoit fortifié, et /

p. 16

a M.Desfarges que s'il faisoit cela, les equipages des / vaisseaux qui estoient maures de Siam ne manqueroient pas de / se jeter a la mer et de s'enfuir, ce qu'ayant considere il trouva / plus a propos de sortir, ainsy arrivames en rade proche de M. / Lestrille, ou nous mouillames. /

M. de Metellopolis ecrivit a M. Desfarges d'envoyer le p[remier](?) / des otages et qu'il repondoit qu'on luy envoyoit ses canons. / Il fit reponse que ces gens le trompoient, veu qu'ils n'avoient / ny parole ny honneur. M. Desfarges reçut une autre lettre / du Seigneur Evesque par le pere Thionville(?) jesuite, par lequel / il luy mandoit qu'il avoit des effets dans l'Oriflamme, plus que / ne valoient pas les canons, et que s'il manquoit de parole / il pouvoit garder ses effets, ce qui fit qu'il envoya le premier / ostage, mais quand ils l'eurent, ils se moquerent de nous, ne / nous renvoyant rien, ce qui obligea de garder le second ostage / et le vieil ambassadeur, que j'ay laissé a Pondichery, /

M, Desfarges demanda a M. Verret s'il ne vouloit pas / s'en aller a Siam, il luy repondit que s'il retournoit, la compagnie / seroit perdue, et qu'il auroit fait ses affaires d'une maniere / qu'elle seroit contente, M, Desfarges luy demanda un billet / sur cette declaration pour sa decharge, ce qu'il fit. /

Nous mimes a la voile le 5 novembre ou je fus embarqué / sur l'Oriflamme avec M. Desfarges, les troupes furent / dispersées sur quatre vaisseaux, l'oriflamme, le Siam / et une petite fregate, avec une barque de la compagnie. /

Nous arrivames a Malaca, les festes de Noël, ou nous y / demeurames quelques jours pour y acheter des vivres et / faire de l'eau, M. Verret employa tout l'argent qui estoit venu / sur l'oriflamme appartenant a la compagnie, en etain et en poudre, / apres qu'il eut fait ses affaires, et en appareillames pour nous / rendre a Pondichery, qui fut le 10 janvier ou nous trouvames /

p. 17

M. du Bruan avec 15 ou 16 soldats, qui y estoit arrivés / huit jours devant nous, lequel s'étoit retiré de Merguy. / le jour de la St. Jean, ne pouvant garder la place qui / estoit une trop grande garde. De plus n'ayant plus(?) d'eau / sur une fregate dont il s'estoit emparée dans le commencement de / la revolution. M. Sambrisse(?) et autres officiers furent tués dans / cette retraite. M. Pritton(?) avec une bonne partie de sa / compagnie

furent noyés par la chaloupe qui coula a fond. / Ils mirent a la voile et furent aux isles de Nacray(?) ou ils / demeurerent quelque temps avec un petit navire anglois, qui / estoit parti de Merguy, mais le dt navire se laissa prendre / par un vaisseau que les mandarins de Merguy avoit fait amener / pour courir apres M. du Bruan, mais voyant que les dts / Isles n'estoit propre pour avoir des vivres, M. de Beauregard / qui sçavoit la langue du pays conseilla a M. du Bruant de / s'en aller mouiller dans une riviere qui est a la coste de / Touay appartenant au Roy de Pegu. Ils y furent et entrerent / dans une riviere ou M. de Beauregard avec le Pere d'Espagnac / jesuite furent a la ville, mais ils furent fort estonnés qu'a / leur arrivée, on leur dit qu'il falloit aller a Suriam, capitale / du Pegu pour parler au Roy estant la coutume du pays. / Il en donna avis a M. du Bruant et luy dit de se retirer, / ce qu'il fit ayant trouvé beaucoup d'aprests pour l'empescher de / sortir. Le S. de Beauregard est resté la avec le pere / d'Espagnac, M. du bruant estant parti et ayant couru / beaucoup de dangers jusqu'a son arrivée a Bengalle / ou il trouva des vaisseaux anglois qui le prirent comme / appartenant au Roy de Siam, et fut mené a Madras. / ne pouvant avoir aucune raison, ainsy se rendit a / condition(?) les anglois luy ayant retenu 20 hommes /

P. 18

et un lieutenant Nous trouvames a Pondichery quatre navires / françois, la Normande v[aisse]au du Roy commandé par M. de Cornet, / le g[enera]l Nicolas Capitaine Saillai(?), et la Caissos(?) le St Joseph(?) / tous leur venant de Bengale, et le Navire le Corse cap / le Sr Darmagnan venant de Merguy. Comme la Normande / et le Corse estoient sur leur depart pour Europe M. Desfarges / fit assembler les Cds (?) du Bruan de Verdesalle, et la Sa / M. de Lestville, et Mess. Martin Directeur de / c [ompagn]ie(?), pour voir ce qu'il y auroit affaire pour le bien de la / Comp[agn]ie. M. Desfarges opina d'aller prendre Merguy, mais / M. du Bruant dit qu'il estoit impossible de le garder, il fut / resolu dans le cons[ei]l que l'on iroit prendre Jonsalang, et s'y / establir. M. Desfarges fit faire la revue des troupes qui / estoit de 330 hommes, dont beaucoup de malades et qui estoient / toutes troupes de terre. Il me dit qu'il falloit que je me / tinsse prest pour partir m'ayant choisy pour estre / porteur des paquets de la revolution dans le royaume de Siam / et me dis de dire a Monseigneur le Marquis de Seignelai / qu'il ne partiroit pas de Pondichery que les vaisseaux qu'il / attendoit d'Europe fussent arrivés au lieu de Pondichery, / et gardera M. Lestville avec luy, et enverra un v[aissea]u / au detroit dela Sunde, pour empescher que les vaisseaux n'ai [llent] / a Siam. Ce sera un vaisseau de Siam qui ira, M. Verret dit / qu'il n'auroit laissé d'effets a Siam qui en valusse la peine / et il y est resté personne pour avoir soin de ce qui / pouvoit y estre. Les peres Jesuites sont pour M. Const[ance] / et les missionnaires contre. J'ay pris la deposition de / l'ambassadeur, et de l'ostage, qui ont déclaré que les gens / qui travailloient dans la place estoient gens d'Opapitrachard / et qu'il avoit toujours 3 ou 4000 hommes dans les bois Bancok(?) /

p. 19

et qui n'attendoit que ses ordres pour nous venir couper / la gorge; je luy demandois si

M. Constance le sçavoit, / il me dit que non; je luy demande si Oprapitrassa scavoit que(?) M. Desfarges / devoit monter a Louvo, il me dit que ouy, qu'il l'attendait avec / 5000 hommes, qui estoient dans les pagodes, et les bois, / j'apportoie la deposition de ces gens la, M. de la Salle / Comm. et M. Feret missionnaire et françois l'interprete / y estoient, M. Feret parloit siamois aussi bien que luy. / je l'ay laissé a Pondichery avec M. de Lionne et ses / missionnaires qui ont passé aux N.... /

Je m'embarqué le 17 fevrier sur la Normande, M. Desfarges / avoit donné une lettre pour donner aux vaisseaux qu'il / trouveroit au Cap. Nous n'avions point appris qu'il y eut de / guerre, et nous n'avions point ouy parle ... vaisseau le Lou.... / J'espere qu'il sera arrivé a bon port, de la maniere que j'eu / pus juger. /

A l'egard de Pondichery, on travailloit incessamment a la / fermer d'une bonne muraille de six pieds de large / par haut, avec quatre bonnes tours, y ayant meme assez hommes / de la part du Prince, pour avancer l'ouvrage. Ils le devoient / achever en peu de temps, je m'en devoit retourner si Monseigneur / le Marquis de Seignelay l'auroit jugé a propos, et M. Desfarges / luy escrivoit que s'il envoyoit des troupes, de me les faire voir; / a l'egard de l'establissement de Jonsalam M. Desfarges / ne la fait que pour faire plaisir a Mgr. Marqui de Seignelay. /

Nous arrivames le 26 avril au Cap de bonne Esperance, / ou nous avons esté surpris, et entre le 4 et 5 de may / le Corse arriva sur les 5 heures d'apres midy, il fut pris / la nuit apres avoir essuyé le feu des quatre vaisseaux, le / Capitaine en fut tué, et tout l'equipage depouillé et mene /

p. 20

dans la forteresse et deux mois apres, le Gouverneur / depouilla jusqu'a la chemise, et ... embarqués dans les / vaisseaux et nous sommes partis du Cap le 29 juin. /

Je vous diray qu'ils ont envoyé pres de 80 hommes / a Batavia, desquels aucun n'a voulu prendre party. /

Nous sommes arrivés a Mildebourg le 29 octobre, on nous / a mis dans les prisons par jour. Je vous supplie / Monsieur de faire ce que vous pouvez pour me tirer de ce / vilain endroit comme celui cy. /

Je vous prie de faire voir cela a Monseigneur le Marquis / de Seignelay, puisque mes lettres sont interceptées, si M. / Allard qui est venu icy expres eut eu le temps de re... / icy, j'en auray envoyé autant a Mgr. le Marquis de / Seignelay. Il y a bien des choses que je n'escris pas, quand / j'auray l'honneur de le voir je le luy diray. /

Des prisons de Mildebourg ce 17 novembre 1689.

Annexe 5

Le troisième document de Beauchamp

Le texte imprimé est dans la revue *Cabinet Historique*, tome VII, pendant les années 1861 – 1862 sous le titre “Les Français à Siam”.

Relation originale de la révolution de Siam et de la disgrâce de monsieur Constance.

Relation dite de Beauchamp

publiée dans: Le Cabinet Historique, revue mensuelle, tome septième, Paris 1861

"Les Français à Siam" P. 177- 190

P. 177 - 181 est une introduction

P. 181

Monseigneur aiant esté chargé des ordres de M. Desfarges, général des troupes du Roy au royaume de Siam, pour vous rendre compte de tout ce qui s'est fait depuis le jour de nostre arrivée, jusqu'au moment que nous avons esté contraincts de sortir du royaume, et ayant pour cet effect dressé des mémoires de toutes choses qui m'ont été pris par les Hollandois dès le jour de ma détention au cap de Bonne-Espérance, le 27 avril que je n'ai pu ravoir, quelqu'instance que j'en aie fait, j'ai eu recours à ma mémoire pour vous tracer par ordre tout ce que j'ay appris et ce que j'ay vu de mes propres yeux.

Les Ambassadeurs ne furent pas plutôt partis que M. Desfarges se rendit dans Bancok. Quelque temps après, M. Constance y vint pour résoudre avec luy de ce qu'on y feroit ; ils passèrent l'un et l'autre, Volent, ingénieur, et moy, du costé de l'ouest, pour y examiner le terrain et voir comme ils pourroient y construire une ville que le Roy de Siam disoit y vouloir faire. Volent aiant tout examiné dit qu'il falloit oster la pagode. M. Constance répondit que cela ne se pouvoit faire, que la chose estoit trop de conséquence, sans en parler au Roy, et qu'il prendroit son temps pour luy dire. M. Desfarges, en attendant, lui demanda des travailleurs pour se mettre en seureté à Bancok: ce que M. Constance lui promit. Ce fut à cette occasion qu'il me dit qu'il falloit que j'allasse saluer le Roy, qu'il vouloit me présenter à luy, et que cela seroit de mauvaise grâce si je tardois plus longtemps. J'en demandai la permission à M. Desfarges, à qui M. Constance dit qu'il falloit aussy qu'il montât, que cela estoit de conséquence. - M. Constance me

P. 182

présenta au Roy, dans le temps qu'il alloit à la chasse d'éléphant. Ce prince me fit beaucoup de caresses. Après l'avoir, salué, je m'en revins à Bancok avec M. Desfarges, qui ne trouvant pas les travailleurs qu'il avoit demandés, me renvoia à M. Constance pour le prier de me donner des ouvriers, comme il lui avoit promis; ce qu'il ne fit, après beaucoup d'instances, qu'au bout de huit jours seulement et en fort petite quantité, et les uns après les autres; chacun quittant les travaux et ne revenant que quand la fantaisie leur prenoit. Ce qui obligea M. Desfarges de me renvoyer à M. Constance, par plus de dix fois consécutives pour remédier à ce désordre, et pour avoir des ouvriers pour construire des affûts pour nos canons; ce qu'il fit enfin avec

beaucoup de peine, et après m'avoir dit à toutes les fois que nous étions en seureté de quelque manière que nous fussions. Ce fut dans ce même temps qu'il envoya cent vaches à Bancok, qu'il fit garder par des Siamois, me disant d'y avoir l'œil, et que pour me récompenser de mes soins il vouloit bien que je prisse quelques veaux et du lait quand j'en aurois besoin. Il me donna aussi du linge de table en petite quantité pour distribuer aux officiers, et de la porcelaine pour eux et pour les soldats. M. Desfarges luy donna à disner ce jour-là avec toute la magnificence et la pompe qu'il luy fut possible. M. Constance prit plaisir d'y faire boire à la santé de quantité de Rois et de Princes, commençant par celle du Roy de France, et à toutes voulut que l'on fist des décharges de toute l'artillerie, et si proches les unes des autres qu'il y eut une pièce de canon qui en creva, pour des desseins apparemment autres que ceux qui paroissent; comme de ce qu'il dit à M. Desfarges qu'il seroit bon que ses officiers n'allassent pas à la chasse à cause des tygres, pour luy cacher des troupes qu'on avoit fait mettre dans des bois prez de Bancok, que des officiers découvrirent quelques jours après son départ en chassant, et n'osèrent le dire à M. Desfarges que

P. 183

dans le temps du siège, à cause qu'ils y estoient allez sans permission.

Pendant ce temps-là, M. de Bruand sollicitoit son départ pour Marguy. Il ne le put obtenir qu'un mois après celui des vaisseaux du Roy. Quelque quinze jours avant le départ de M. Bruand, M. Constance demanda à M. Desfarges des soldats et des officiers pour mettre sur des vaisseaux siamois qu'on vouloit envoyer contre des fourbans ou pirates qui voloient les vaisseaux qui venoient de la Chine, luy assurant que ce seroit un fort grand service qu'il rendroit au Roy. M. Desfarges luy donna trente-quatre hommes, un capitaine de la place nommé La Roche du Vigeay, un lieutenant et deux enseignes, le tout commandé par les sieurs de Sainte-Marie et Suart, qui montèrent chacun un vaisseau du Roy de Siam. Sainte-Marie, à la sollicitation de tous les officiers de marine, avoit esté fait enseigne et demandé à M. Desfarges par M. Constance à la

prière du Père Tachart, jesuite, qui le protégeoit. Ledit Sainte-Marie avoit reçu deux ordres de M. Constance: l'un pour aller contre les fourbans, et l'autre pour aller brûler les vaisseaux de Madras; portant de plus de ne pas saluer les vaisseaux françois s'ils en trouvoient, et que si c'étoit un amiral, de l'aller voir et de lui faire compliment. Il montra le premier à M. Desfarges et lui scela le second, que des Rivières, capitaine d'infanterie a vu, et que Sainte-Marie luy a montré à son retour.

En même temps, le Père de Bèze, jésuite, arriva à Bancok avec un ordre du Roy à M. Desfarges de me faire monter avec cent Siamois et quatre officiers. Aussitôt je partis: je rencontray, à quatre lieues de Bancok, Sainte-Marie et Suart qui descendoient. J'entray dans le bord de Sainte-Marie, qui me dit qu'il étoit bien en peine, ne comprenant pas d'où vient que M. Constance le faisoit partir dans un temps que les saisons étoient contraires. Je le quittai ensuite et me rendis à Louvo,

P. 184

où je ne trouvai pas M. Constance, qui étoit à Tripson avec le Roy. Le Père de Bèze, qui étoit avec moy, alla lui demander où il vouloit que je misse les troupes. Il lui dit que je les menasse à Tripson. Au bout de trois jours que j'y fus, M. Constance m'ordonna de me tenir prest avec vingt hommes et un lieutenant pour aller avec luy visiter les mines. Quand nous y fûmes arrivés, nous y trouvâmes Verret, directeur de la compagnie, qui y étoit depuis un mois pour voir combien chaque mine pouvoit apporter de profit. Il me dit de poster sur le soir des sentinelles à toutes les avenues que je jugerois à propos. Comme cela me parut extraordinaire, j'entray dans quelque soupçon, ce qui fut cause que le lendemain matin j'allay trouver M. Constance à qui je dis que, s'il y avoit quelque chose à craindre dans le royaume, je le priois de se confier en moy. Il me répondit que mon soupçon étoit juste et qu'il croioit que les Siamois vouloient remuer. Nous achevâmes de visiter les mines, et puis nous nous en retournâmes à Tripson.

M. Constance à notre arrivée trouva des lettres de M. Desfarges par lesquelles il lui donnoit avis qu'il avoit fait arrêter un Grec et un Portugais qui avoient débauché cinquante soldats tous les mieux faits, qu'il en avoit été averty par l'un d'eux sur le point de s'embarquer, que tout le reste l'avoit avoué, et eux-mêmes: que c'étoit le Grec qui les avoit sollicités à le faire, leur disant que c'étoit pour aller au Mogol, et que le Portugais luy avoit fourny la barque. M. Constance luy répondit que si la chose étoit telle, il falloit les faire pendre. On exécuta le Grec, qui ne croioit jamais mourir, disant toujours que M. Constance le tireroit de cette affaire. M. Constance trouva aussy des lettres de Sainte-Marie qui luy marquoient qu'il ne pouvoit sortir de la Rivière, à cause de la saison. Comme il vit qu'il lui en venoit souvent portant la même chose, il escrivit à Sainte-Marie et à Suart de sortir à quelque prix que ce fût, de s'en aller où ils pourroient, de ne revenir que leurs ordres ne fussent finis

P. 185

qui étoient de six mois, et de venir mouiller entre les deux forteresses.

Le Père à Bèze, par ordre de M. Constance, me dit que le Roy de Siam vouloit me faire colonel de ses gardes. Je luy répondis que j'étois fort obligé à Sa Majesté, qu'elle me faisoit, bien de l'honneur, mais que le Roy, mon maître, m'avoit donné un employ dont j'étois content, que je ne pouvois quitter sans un ordre particulier de mon général. Le Père de Bèze me réitéra ces mêmes offres et me conseilloit avec tous ses amis de l'accepter, et qu'il se chargeoit de l'événement. Je le refusay autant de fois qu'il m'en parla. Cependant M. Constance, qui vouloit le faire, me pria un matin de m'aller promener avec luy. Je le fis; il me mena dans un endroit où toutes les troupes étoient en bataille, entre Tripson et Louvo, et me conduisant à la tête, il me fit recevoir colonel malgré moy. Je lui dis que je ne pouvois pas recevoir cet honneur, et que je le priois de permettre de m'en retourner. M. Constance me dit qu'il répondoit de tout, qu'il se chargeoit d'en écrire au Roy, et que le Roy de Siam lui-même me demanderoit. Je donnay avis à M. Desfarges de cette aventure, luy disant que je voulois m'en retourner, mais que je ne l'avois pas voulu faire sans avoir ses ordres. M.

Desfarges me manda de rester, que j'étois nécessaire à la cour pour le bien de la place, afin de presser M. Constance d'envoyer tout ce qu'il y faudroit. - Le Roy, deux jours après, m'envoia des mandarins pour me dire si je voulois aller voir prendre un éléphant. Je partis avec les officiers que j'avois auprès de moy. Aussitôt que le Roy sçut que j'étois arrivé, il m'envoia M. Constance, qui me dit de le suivre et que le Roy me vouloit parler. Je saluai Sa Majesté, qui me demanda le temps que je servois, dans quel régiment, si j'avois été blessé, dans quelle occasion, où et combien de fois, si je me plaisois à Siam et ce que j'en pensois? Comme je lui eus répondu à tout, il me dit que j'eusse bien soin de son régiment, et que j'ap-

P. 186

prisse à ses soldats à faire exactement l'exercice à la mode de France.

M. Constance m'envoia après à Bancok pour porter des étoffes bleues pour faire des habits à une compagnie de cadets que le Roi avoit demandés pour sa garde, dont il avoit nommé pour capitaine le fils aîné de M. Desfarges. C'est cette compagnie que M. Desfarges retenoit le plus qu'il pouvoit à Bancok, et qu'il avoit résolu de ne pas envoyer que Sainte-Marie et Suart ne fussent de retour, afin de tirer de M. Constance une partie des choses dont on avoit besoin, qu'il ne donnoit qu'à force et dans l'espérance d'avoir de nous des services et de nous disperser. Quelque temps après qu'il eut envoyé ses étoffes pour faire les habits, il envoya des chevaux à qui on fit faire des escuries, et tous les jours l'exercice.

Le Roy s'en retourna de Tripson à Louvo, au commencement d'avril, se sentant incommodé. M. Constance écrivit à M. Desfarges pour luy ordonner de la part du Roy de monter, ce qu'il fit. Il trouva chez M. Constance les Pères le Blanc et de Bèze. Il luy dit que le Roy vouloit faire un de ses frères Roy; que Pittracha l'ayant appris, avoit résolu avec Monpy, fils adoptif de Sa Majesté, de piller le palais, ne pouvant plus, si cela arrivoit, demeurer dans le Royaume, ayant donné, par ordre du Roy, des coups de rotin à celui qu'on vouloit mettre sur le trône. M. Desfarges dit à M. Constance que cette affaire méritoit qu'on y fit réflexion; que, s'il jugeoit à propos, il me la communiqueroit. Il dit qu'il le vouloit bien. Aussitôt il me vint trouver avec les Pères le Blanc et de Bèze, qui me raconta ce que M. Constance leur venoit de dire. Je répondis qu'il ne falloit pas tant façonner; que si M. Constance vouloit me donner un ordre du Roy d'arrêter Pittracha, je le livrerois à Sa Majesté; que je répondois du succès de cette entreprise sur ma tête; qu'il pouvoit en assurer M. Constance, et qu'il devoit me connoître pour être capable de faire ce que je promettois. M. Des-

P. 187

farges et les Pères jugèrent que cet expédient étoit le meilleur que l'on pouvoit prendre et le seul nécessaire pour le temps. Aussy M. Desfarges l'alla-t-il dire aussitôt à M. Constance, qui

rejeta fort loin la proposition, et comme une chose à quoy il ne falloit pas penser. Le

lendemain, je fus trouver moi-même M. Constance, à qui je dis la même chose, le priant de m'employer à tout ce qu'il me croioit utile pour le salut de l'Estat. Il me fit la même réponse qu'il avoit faite à M. Desfarges. Ce même jour-là, son fils le cadet mourut. M. Desfarges étoit sur le point de descendre, mais M. Constance lui dit qu'il ne pouvoit partir sans voir le Roy. Il le mena à l'audience, et aussitôt après il s'en alla à Bancok. Et comme M. Desfarges fut prez de partir, M. Constance lui dit qu'il ne manquât pas de monter aussitôt qu'il seroit arrivé, afin qu'il allât avec luy offrir ses services au frère du Roy, qui étoit dans le palais de Siam, et qu'il alloit incessamment faire faire des casernes de bambouc pour loger ses soldats. Il est à remarquer que c'étoit dans un lieu fort écarté et qu'un seul homme auroit suffi pour y faire périr tous les soldats en y mettant le feu.

Quelques jours après le Père du Chapt, montant à Louvo, rencontra presque par tous les chemins des troupes en très grande quantité, ce qui étoit fort extraordinaire. Il crut qu'il seroit bon d'en avertir M. Constance; aussi ne fut-il pas plutôt monté qu'il le vint trouver pour lui en rendre compte. J'étois dans sa chambre lorsqu'il arriva, et à peine eut-il fait le récit de ce qu'il venoit de voir, que M. Constance lui dit en colère qu'il étoit un fou, un visionnaire, qu'il avoit peur, et mille autres paroles aussi outrageantes.

M. Desfarges étant arrivé dans sa place, dit à M. de Vertesalle, qui commandoit en son absence, qu'il alloit monter avec quatre-vingt-quatre hommes, et luy donna tous les ordres nécessaires pour continuer les travaux. Comme il fut arrivé avec ses troupes devant la ville de Siam, tout le peuple s'écria que

P. 188

les François alloient piller le palais (croiant que le Roy étoit mort). Ce qui fit que M. Desfarges s'arrêta et alla trouver Verret, directeur de la compagnie, pour s'informer de luy ce que signifioit ce tumulte. Verret lui dit que M. Constance étoit un traître et un fourbe qui vouloit tromper les François et faire d'eux comme il avoit fait quelque temps avant notre arrivée, des Anglois à Marguy. M. Desfarges n'ajoutant pas une extrême foy à ce que lui disoit Verret, passa de l'autre costé de la rivière pour voir M. l'évêque de Metelopolis et M. l'abbé de Lyonne, et sçavoir d'eux la vérité, qui lui dirent qu'il se donnât bien de garde de monter à Louvo, que tout étoit perdu s'il y montoit; qu'ils savoient, il y avoit longtemps, que M. Constance n'étoit plus bien dans l'esprit du Roy, et qu'il y avoit un de leurs missionnaires, nommé M. Pommart, médecin du Roy, qui ne parloit point de la cour, et qui couchoit dans une salle proche le Roy, qui leur donnoit des avis secrets de ce qui s'y faisoit. Nonobstant cela, M. Desfarges voulut persister à monter, mais les évêques le conjurèrent de n'en rien faire, lui assurant que s'il le faisoit, tous les chrétiens étoient perdus, et qu'il alloit compromettre la gloire du Roy. Quand il vit que ces messieurs s'opposoient si vivement à son dessein, et qu'ils parloient comme gens fort assurez, il demanda du papier pour écrire. Il manda à M. Constance, par un officier de ses troupes appelé Le Roy, qu'il étoit arrivé à Siam avec quatre-vingt-quatre hommes, que le peuple croit partout que les François alloient piller le palais, qu'il ne savoit ce que cela vouloit dire, et qu'il le prioit d'y descendre pour résoudre ce qu'il y auroit à faire. L'officier

arriva sur les dix heures du soir à Louvo, donna sa lettre à M. Constance, qui après l'avoir lue, lui dit de s'en retourner, de dire à M. Desfarges de monter, qu'il n'y avait rien à craindre, et que le Roy n'étoit point mort. M. Desfarges ayant communiqué cette lettre aux évêques, ils le conjurèrent par les mêmes raisons qu'ils lui avoient déjà dites, de ne pas

P. 189

monter, ce qui l'obligea de récrire une seconde lettre à M. Constance, qu'il envoya par le sieur Dacieux, capitaine, où il le prioit de venir lui-même à Siam, qu'ils iroient ensemble offrir leurs services au frère de Roy, qui étoit dans le palais; cependant qu'il alloit se retirer à la Tabanque attendre ses ordres, et que s'il ne venoit pas, il s'en retourneroit avec ses troupes à Bancok. Dacieux arriva à quatre heures après minuit à Louvo, me vint trouver pour aller avec lui chez M. Constance, qui fit réponse qu'il ne pouvoit pas descendre, qu'il n'y avait rien à craindre, et qu'il falloit que M. Desfarges montât. Ce fût sur ces difficultés de venir que M. Desfarges crut que ce que les évêques lui avoient dit de M. Constance étoit véritable, joint à ce qu'il n'avoit pu envoyer le corps de son fils de Louvo à Siam pour l'enterrer, où les évêques, les prestres et les moines s'étoient rendus par son ordre pour le recevoir et l'inhumer avec toute la pompe et l'honneur qui étoient dus au fils du premier ministre du royaume; ce qui l'obligea de s'en retourner avec ses troupes dans sa place, où il ne fut pas plutôt arrivé qu'il fit continuer les ouvrages et distribua des officiers dans tous les travaux pour les presser et la mettre en état de se défendre, si on venoit pour l'attaquer.,

M. Desfarges fût fort surpris d'apprendre à son retour que Volent, ingénieur, s'amusoit à faire des maisons de plaisance; qu'il débauchoit sous main des ouvriers de la place; qu'il en avoit tiré jusqu'à trente en un seul jour; qu'il avoit fait démolir en partie une très-belle maison que les missionnaires lui avoient prestée, pour la rendre plus spacieuse, comme aussi il en avoit fait bâtir une entière à un quart de lieue de celle-là sur le bord de la rivière, à quatre pavillons, avec une grande ménagerie, ce qui fut cause que les Siamois qui travailloient à Bancok se plainquirent de luy à M. Desfarges, sur ce qu'il leur enlevoit leurs travailleurs. - Ce fut sur ces plaintes et sur ce que M. Desfarges s'aperçut qu'ils n'étoient plus si assidus aux tra-

P. 190

vaux, qu'il lui dit qu'il ne prétendoit pas qu'il quittât les travaux du Roy pour bâtir des palais; qu'il devoit se ressouvenir que, manque d'application, les fortifications qu'il conduisoit de la place ne valloient rien; que le bâtardeau qu'il avoit fait construire pour retenir l'eau dans les fossés s'étoit éboulé, en un mot qu'il vouloit qu'il fit ce qu'il étoit obligé de faire; que ce n'étoit pas ainsy qu'on gagnoit l'argent du Roy, et que s'il continuoit il en écriroit à la cour. Volent lui répondit brusquement qu'il s'en soucioit fort peu et qu'il en écriroit aussy. M. Desfarges, indigné d'une telle réponse, le mit lui-même en prison, où il ne demeura que deux heures, parce qu'il pria le sieur de la Salle, commissaire, de dire à M. Desfarges qu'il lui demandoit pardon et qu'il tâcheroit de le mieux contenter à l'avenir.

(La suite au prochain numéro.)

P. 217

Comme M. Constance vit que M. Desfarges s'en étoit retourné, sur ce que lui-même navoit pas voulu ou n'avoit pu descendre, comme il avoit promis, pour aller tous deux offrir leurs services aux frères du Roy, il m'envoya à Bankok pour demander la compagnie des cadets à M. Desfarges. Aussitôt que je fus arrivé et que j'eus dit ce que M. Constance m'avoit ordonné, M. Desfarges se plaignit à moy de la conduite de M. Constance, disant que c'étoit un fourbe qui vouloit nous faire périr, qu'il n'en étoit que trop assuré, tant par ce qu'il en avoit appris des évêques et de Verret que par toutes ses démarches, qui marquoient qu'il avoit dessein de disperser nos troupes, et par la difficulté qu'il avoit d'obtenir des travailleurs et des bois pour monter l'artillerie. Cependant, comme c'étoit un homme sans lequel on ne pouvoit rien faire, qu'il falloit le ménager, afin de mettre la place en état de se deffendre et de ne pas périr comme des malheureux. Je fus surpris d'apprendre de si fâcheuses choses, et comme le soupçon fait réfléchir, je trouvai, par bien des démarches que M. Constance avoit faites et qu'il m'avoit fait faire, que M. Desfarges étoit parfaitement bien informé. Ce fut à cette occasion que je lui dis que je ne retournerois pas à Louvo, afin de contribuer de mettre plus tôt la place en état. Cependant, M. Desfarges m'ordonna de monter et d'aller dire à M. Constance qu'il lui enverroit la compagnie des cadets dès

P. 218

que Sainte-Marie seroit de retour, qu'il étoit nécessaire qu'on l'exerçât encore du temps, pour la mettre en état de donner au Roy le plaisir qu'il en attendoit; que les chevaux n'avoient point de bouche, et que les hommes qui les devoient monter ne pouvoient pas encore les bien gouverner. M. Constance, qui ne trouva pas cette réponse à son goust, et qui vouloit venir à bout de son dessein, crut que le P. Royer, supérieur des Jésuites, auroit plus de pouvoir sur l'esprit de M. Desfarges. C'est pourquoi il le lui envoya avec des ordres extrêmement pressants, qui ne produisirent rien davantage, le P. Royer lui rapportant seulement, pour raison de ce qu'il venoit seul, les mêmes choses que je lui avois dites.

M. Constance, ne pouvant s'empêcher de témoigner son ressentiment, dit, avec les démonstrations d'un homme furieux, qu'il savoit que c'étoient les évêques qui étoient cause de cela, mais qu'ils s'en repentoient; et se tournant de mon côté: « Monsieur, me dit-il, que feriez-vous, si vous étiez en ma place, à des ingrats, à des gens à qui j'ay fait bastir des églises, que j'ay introduits dans le royaume, que j'ay protégés, à qui j'ay fait tout le bien qu'ils y ont, et qui s'opposent à mes desseins? » Je lui répondis qu'il ne falloit pas croire aux rapports qu'il pouvoit avoir des ennemis, et que peut-être ils n'avoient aucune part à ce qui lui faisoit de la peine. Il me dit qu'il étoit sûr de ce qu'il disoit et qu'ils s'en repentoient. Je sortis et m'en allai chez les PP. Jésuites, que je trouvai dans leur salle prenant du thé, qui me demandèrent pourquoi M. Desfarges navoit pas monté à Louvo. Je leur répondis que je n'en savois pas les raisons. Ils dirent qu'il devroit pourtant bien être monté. Le père Saint-Martin, confesseur de M. Constance, dit que M. Desfarges étoit bon et sage, qu'il savoit bien ce qu'il faisoit. A

quoi tous répondirent comme en colère, méprisant la réponse du P. Saint-Martin, qu'il devoit bien monter à Louvo. Le P. Saint-Martin leur répliqua avec émotion qu'il en savoit plus

p. 219

qu'eux, puisqu'il étoit son confesseur. - Cette chaleur de ces Pères, et surtout du dernier, me fit croire que le soupçon qu'on avoit de M. Constance étoit véritable, qu'il falloit même qu'il ne fût pas si bien dans l'esprit du Roy qu'il avoit été. Je voulus par moi-même en avoir quelques preuves. Je parlai pour cet effet à un valet de chambre de M. Constance, un des deux que M. le chevalier de Chaumont lui avoit donné, sur ce que son maître me paroissoit quelquefois triste. Il me dit qu'il savoit que depuis plus de deux mois M. et Mme Constance ne faisoient que pleurer. Le lendemain, étant à table avec lui, dans un moment où il étoit dans une profonde rêverie, je lui dis qu'il me paroisoit triste, que je le priois de m'en apprendre la cause s'il croyoit que je pusse lui être utile. Il me répondit que le sujet de son chagrin étoit que le Roy prenoit trop de remèdes,, que cela le rendoit plus malade, et qu'il se mettoit en colère, contre lui lorsqu'il vouloit lui en parler.

M. Constance, quelques jours après, écrivit à M. l'évêque de Metelopolis pour le prier de monter, afin de voir ensemble le lieu qu'il croyoit le plus propre, pour bâtir une église; que le Roy lui en avoit donné la permission, et qu'il n'y avoit point de temps à perdre.

M. de Metelopolis, qui savoit le contraire, comme lui-même me l'a dit par le moyen de M. de Pomart, missionnaire., qui étoit toujours auprès du roi, et le seul en qui il avoit sa confiance pour ses remèdes, envoya M. Ferru, missionnaire, dire à M. Constance qu'il lui étoit fort obligé de la bonté qu'il avoit pour lui et pour tous les chrétiens du royaume, qu'il le prioit de l'excuser de ce qu'il ne se rendoit pas à ses ordres, qu'il lui étoit survenu une incommodité qui ne lui permettoit pas de sortir de sa chambre sans danger. Je me trouvai chez M. Constance, lorsque M. Ferru arriva. M. Constance voyant que Mg, l'évesque ne venoit pas, comme il avoit espéré, se mit en colère contre lui, disant mille choses offénçantes, lui repro-

P. 220

chant qu'il ne portoit pas le respect qu'il devoit au Roy, puisqu'il avoit osé excommunier un Portugais (qui étoit un homme, d'une abominable conduite) sans en avertir Sa Majesté, qui étoit maître dans son royaume, et où on ne devoit rien faire sans sa permission.

Il m'entretint ensuite environ un quart d'heure sur la bonne volonté que le Roy avoit pour moy et sur la reconnoissance qu'il auroit de tous mes soins, que dans peu il m'en donneroit quelque marque. En effet, deux jours après, le Roy m'envoia mille écus par des mandarins. M. Constance, qui ne voioit plus le Roy que difficilement, quoique

tous les jours il allât au palais, pour me dissaduer de l'opinion qu'on avoit qu'il étoit mort, me mena avec luy, et dans le temps que Sa Majesté passoit pour aller voir ses éléphants, il me présenta à elle pour la remercier des mille escus qu'elle m'avoit fait donner. Ce prince étoit dans une chaise que quatre hommes portoient sur leurs épaules, accompagné de Pittracha. M. Constance se servit de cette occasion pour lui parler d'une éclipse de soleil qui devoit arriver dans quelques jours et pour lui demander si sa santé pouvoit lui permettre de la voir, que les Pères jésuites lui donneroient ce plaisir. Il lui dit qu'ouy et qu'il les amenât dans le temps que devoit arriver l'éclipse. M. Constance conduisit les Pères jésuites au palais, qui y dressèrent leurs lunetess devant le Roy, qui ne fut au plus qu'une petite demi-heure avec eux, à cause que le temps ne se trouva pas aussi propre qu'on l'auroit souhaitté.

Depuis cette éclipse, M. Constance ne vit plus le Roy, quoiqu'il allât tous les jours à son ordinaire au palais. C'est pourquoy cherchant tous les moiens de se rendre nécessaire, il pria M. Pomart, qui étoit, comme j'ay dit, le médecin du Roy, d'introduire le Père de Bèze, jésuite, à la cour, en disant à Sa Majesté que c'étoit une personne fort habile dans la médecine qui pouvoit, par le moien de ses remèdes, contribuer au

P. 221

rétablissement de sa santé; M. Pomard lui dit qu'il le vouloit bien et le fit comme il lui avoit promis; mais le Roy n'a jamais voulu voir le Père de Bèze, et encore moins se servir de ses remèdes.

M. Constance, qui commençoit à tout craindre et qui voioit que, quelque chose qu'il fit, il ne pouvoit parvenir à voir le Roy, voiant de plus que les soldats de la garde du palais faisoient tous les soirs tous leurs efforts pour parler à ceux que j'avois amenez de Bancok, qui estoient dans un corps de garde proche d'eux, jugea qu'il y avoit quelque chose de mauvais pour luy, ce qui l'obligea de me dire d'ordonner aux officiers françois de deffendre à leurs soldats de parler aux autres, et afin que cela se fit plus aisément, il distribua lui-même à tous leurs soldats de l'argent, enjoignant aux officiers d'y tenir la main. Ce qui étoit de particulier, c'est que dans ce temps, par toutes les villes, bourgs et villages du royaume, tous les hommes s'exerçoient avec des bâtons et des boucliers, marque que l'on tramoit quelque chose dans l'Etat ; mais ce qui en donna une assurance entière, ce fut les troupes que Monpy, fils adoptif du Roy et qui ne l'abandonnoit jamais, fit lever à l'insçu de Sa Majesté, de quoy elle fut avertie par Pittracha, pour lors son favory. Le Roy aussitôt le dit à Monpy, qui se jetta à ses pieds, luy demandant pardon de sa faute, apportant pour excuse que c'étoit par le conseil de son père et pour se mettre en état de résister à ses ennemis, en cas qu'il arrivât faute de Sa Majesté. Le Roy se contenta de cet aveu, lui pardonna et lui dit seulement de ne plus tomber dans une semblable faute. Ces troupes à l'instant se dispersèrent et ne parurent plus depuis.

Depuis ce temps jusqu'au 18 de may, je ne bougeai de Louvo, étant toujours avec M. Constance, qui affectoit de ne parler que de choses qui n'avoient aucun rapport à nos

affaires. Le même jour je dînay avec luy; il me parla moins qu'il n'avoit

P. 222

jamais fait. A la sortie de table, il s'alla coucher sur son lit et moy sur le mien, suivant la coutume du païs, où deux heures après, c'est-à-dire sur les 3 à 4 heures du soir, il m'envoia quérir. Comme j'entrois dans sa chambre, il s'en vint au-devant de moy, me disant, en présence du Père de Bèze, jésuite: « Monsieur le major, il y a bien des affaires: le Roy veut faire arrêter Pitracha. » Je lui dis que s'il n'étoit pas bien sûr de cela, et qu'il y eût quelque chose à craindre, il souffrit que nous nous retirassions chez luy, que sa maison étoit forte, que j'y ferois venir nos François et qu'avec sa compagnie angloise nous nous mettrions en état de résister à nos ennemis. Il me dit que non; mais qu'il falloit (répétant « qu'il falloit » par trois ou quatre fois, comme un homme interdit et qui cherche une réponse à faire) que j'allasse faire prendre les armes aux Siamois que j'avois amenez de Bancok, sans que l'on s'aperçût de rien. Je lui dis que je les leur ferois prendre pour faire l'exercice, comme à l'ordinaire. Comme je m'en allois sortir, le Père de Bèze lui demanda s'il n'iroit pas au palais: « Je m'en donnerai bien de garde, » lui répondit-il. Aussitôt je me rendis aux troupes à qui je fis prendre les armes, et à peine les eus-je fait mettre en haye, que j'aperçus M. Constance qui s'en alloit seul au palais. J'allay au-devant de luy. Je lui demanday où il alloit; il me dit: « Au palais, et venez avec moy. » Messieurs les chevalliers Desfarges et de Freteville qui s'en alloient à la chasse, étant l'un et l'autre bien armés, m'abordèrent en me disant où j'allois. Je leur dis: « Au palais avec M. Constance. » Ils l'allèrent aborder, le saluèrent et lui demandèrent s'il vouloit qu'ils l'accompagnassent. Il leur dit qu'ouy, et qu'ils laissassent leurs armes au corps de garde. Ce qu'ils firent à la réserve des pistolets de poche qu'ils ne purent pas avoir le temps de quitter. Nous entrâmes dans le palais, et comme je fus à vingt pas en dedans, je dis à M Constance : « Pourquoy, monsieur, n'avezVous pas voulu me donner l'ordre d'arrêter Pitracha? » Il me

P. 223

dit: « Ne parlons point de cela. » Aussitôt nous aperçûmes Pitracha à la tête de plus de 9,000 hommes, entouré de tous les officiers du palais, qui vint à nous; et nous aiant abordés, prit par la manche M. Constance, lui disant: « Ah! le voicy, » et aussitôt dit à un mandarin de lui couper le col. M. Constance, à demy mort, se tourna du côté de Pitracha en posture de suppliant, à qui il parla à l'oreille. En même temps six personnes me prirent sans beaucoup me presser, et le fils de Pitracha toucha le bout de mon épée. Aussitôt je mis les deux mains sur la garde, afin d'en être toujours maître, en regardant fixement M. Constance, pour, au moindre signe qu'il m'auroit fait, la passer au travers du corps de Pitracha, croyant que c'étoit la volonté du Roy de s'en défaire, comme il me l'avoit dit. M. Constance, tournant la tête de mon côté, me dit d'une voix tremblante: « Seigneur major, rendez à Pitracha votre épée. » Je la tiray, et comme je la tenois par le milieu pour la donner à Pitracha, son fils, qui étoit derrière moy, la prit par la garde. Je me tournay brusquement, et comme j'eus vu qui c'étoit, je la laissay aller. Les chevalliers, Desfarges et de Fretteville, qui nous suivoient, furent désarmés et arrêtés à quelques vingt pas avant dans le palais. Comme je fus désarmé,

ils me menèrent avec les chevalliers Desfarges et de Freteville dans une salle du palais sous la garde du second ambassadeur et de cinquante Siamois, aiant tous leurs sabres nuds. Pittracha prit par le bras M. Constance, lui fit quitter ses souliers et son chapeau, et le promena ainsi tout autour du palais pour le montrer au peuple qui s'y étoit rendu en foule; après on l'amena dans la salle où nous étions. A peine y fut-il entré qu'il me dit en m'abordant : « Seigneur major, je suis bien fâché de vous voir ici. » Je lui répondis: « Votre Excellence l'a bien voulu, car si vous m'aviez cru, ni vous ni moy n'y serions pas. » Pittracha, voyant que nous nous parlions, le vint prendre et l'emmena. On le chargea de fers, on lui mit la cancre au col et

P. 224

on lui brûla la plante des pieds. Ensuite Pittracha s'en alla dans l'antichambre du Roy, y fit prendre Monpy, et là le fit couper en trois en sa présence. La princesse reine, la fille du Roy, qui étoit dans le palais lorsque tout cela se faisoit, disoit tout haut qu'il falloit exterminer tous les chrétiens qui étoient dans le royaume. En effet, on se saisit de tous, que l'on chargea de fers. M. de Metelopolis n'en fut pas même exempt. Il n'y eut que les bons Pères jésuites qui eurent la liberté et la permission de voir ces pauvres captifs, qu'ils soulagèrent autant qu'ils purent. - Le lendemain de ma détention, l'on me transféra avec les chevalliers Desfarges et Freteville à Tripson, où je trouvay les trois officiers que j'avois amenez avec moy de Bancok, qui m'apprirent que leurs soldats sur les huit heures du soir les avoient abandonnez. On avoit aussi mis en prison les gardes de M. Constance et leur capitaine, à qui je demanday pourquoi il n'avoit pas suivi son maître. Il me répondit qu'il ne lui avoit pas dit. Nous demeurâmes là quatre jours sans qu'on nous donnât quoique ce soit à manger, au bout desquels Pittracha me fit venir avec les officiers qui étoient avec moy à Louvo, où il nous fit traiter magnifiquement. Comme je m'étois plaint qu'on nous avoit pillés et qu'on m'avoit pris à moy seul pour plus de cent pistoles d'argent et de nippes, Pittracha, qui ne parloit jamais que de la part du Roy, nous fit apporter par dix grands mandarins, dans le lieu où nous étions, tous les plus précieux habits qui se trouvèrent chez M. Constance avec toutes sortes d'autres belles hardes, jusqu'à des pistolets et des épées que l'on étala devant nous. Les mandarins nous dirent, que, ne pouvant pas nous rendre les mêmes choses qu'on nous avoit prises, le Roy leur avoit ordonné de nous dire que nous pourrions nous accommoder de ce qu'il nous conviendrait et de nous récompenser par cet échange de nos pertes. Je dis que nous ne le pouvions faire, que les François comme nous ne portoient jamais les habits des autres et encore moins

P. 225

d'un homme qui avoit été notre amy. Ils me répondirent que si les François n'avoient pas cette coutume, c'étoit celle des Indes de ne refuser rien de ce qui étoit donné par un Roy. Je répliquai que j'estimois fort les présents des Rois, mais que si j'étois assez lâche que d'en prendre de semblables, je serois indigne de vivre, et que le Roy mon maître, à mon arrivée, ne manqueroit pas de m'en faire punir. Aussi je n'y pris rien, ni les officiers qui étoient avec moy. Ce qui fut cause qu'on remporta tout ce qu'on avoit apporté.

Madame Constance, qui étoit gardée à vue dans sa maison, m'envoia le Père Dolus pour me prier de lui aller parler. Je dis à ce Père que je le voulois bien, mais que je la suppliois que ce ne fût pas chez elle, afin dôter tout soupçon, qu'elle prit la peine d'aller dans la chapelle et que j'y irois. Elle sy rendit avec le Père Roger. Je m'approchai d'elle; elle me dit: « Seigneur major, si M. Constance vous avoit voulu croire, il n'en seroit pas où il est. Je vous prie de ne le point abandonner. » - Je lui dis que j'étois sans pouvoir, mais qu'elle devoit s'assurer que je ne manquerois jamais de bonne volonté.

Je m'en retournai à mon logis où, à peine fus-je arrivé, que le barcalon, qui étoit le premier des trois ambassadeurs venus en France, m'envoia une personne pour me prier de l'aller trouver dans une maison vis-à-vis de la sienne que M. Constance avoit fait bâtir; il me dit qu'il venoit me trouver de la part du Roy pour me dire que Sa Majesté donnoit à M. le général toutes les charges de M. Constance, et qu'en cas qu'il ne voulût pas les accepter, il les donnoit à un de ses fils; qu'il vouloit que tout l'État roullât sous sa conduite, et si je ne croiois pas qu'il vint, si j'allois lui dire de monter. Je lui répondis que je n'en doutois nullement, vu les grands biens qu'on lui vouloit faire. Après il me dit de venir avec lui parler à Pittracha, que nous trouvâmes dans une salle du palais, accompagné dun grand nombre de mandarins qui avoient posé leurs sabres nuds sur le

p. 226

plancher. Il étoit assis sur un coussin de velours, aiant trois sabres nuds à chacun de ses costés. Je m'approchai, et, m'étant assis sur le tapis de Turquie vis-à-vis de lui, il me fit présenter du bétel qu'il mangeoit et me dit la même chose que le barcalon m'avoit dit, me répétant pour une seconde fois si je croiois que M. le général ne monteroit pas s'il n'envoioit le quérir. Je lui répondis qu'il monteroit. Il me repliqua qu'il attendoit M. de Metelopolis, et qu'aussitôt qu'il seroit arrivé, nous partirions ensemble. Je sortis, et, le lendemain, M. l'abbé de Lyonne arriva à la place de M. de Metelopolis, qui se trouva incommodé. Je l'allai aussitôt voir chez M. Pomart, missionnaire et médecin du Roy, qui lui raconta tout ce qui étoit arrivé. Deux heures après nous allâmes ensemble au palais, où nous trouvâmes Pittracha dans le même lieu et de la même manière que je l'avois vu. Il nous fit asseoir, et dit à M. l'abbé de Lyonne qu'il falloit qu'il allât avec moy trouver M. le général et qu'il lui dit bien de monter et s'il ne croioit pas qu'il montât. Il lui répondit qu'il n'en savoit rien, mais qu'il le lui diroit. Ils s'entretinrent plus d'une demi-heure, et, sur la fin, il dit à M. l'abbé de Lyonne qu'il falloit que M. le général montât, que c'étoit la volonté du Roy et pour le bien de l'État, et qu'en cas qu'il ne voulût pas le faire, qu'il le feroit bien monter.

Le lendemain, M. de Lyonne, le barcalon, le second ambassadeur et moy partîmes pour Bancok. Comme je montois sur un éléphant, le P. Dolus m'apporta deux paquets cachetés pour donner aux PP. Camille et Thionville, qui étoient à Bancok. Comme nous fûmes arrivés au port, me trouvant obligé de me retirer un peu à l'écart, j'aperçus derrière des haies quantité d'hommes qui défilèrent: cela me fit soupçonner quelque chose; c'est pourquoy, voulant reconnoître davantage, je descendis plus de

cent pas, comme en me promenant le long de la rivière. En regardant à droite et à gauche, j'aperçus dans le fond des balous grand nombre de sabres et de boucliers

p. 227

que l'on y avait mis, ce qui me fit croire qu'on avoit quelque mauvaise intention. Je les fis apercevoir à M. l'abbé de Lionne, qui me dit qu'assurément ces gens-là avoient formé quelque dessein. En effet, tout le long de la route, on ne voioit que bafous qui venoient de tous costés au barcalon, à qui il donnoit ses ordres, et que monde sur les bords de la rivière qui s'embarquoient dans des ballous.

Je trouvay, à une lieue au-dessus de Siam, le 25 may, le sieur Dacieux, capitaine, que M. Desfarges envoioit à Louvo pour demander à Pitracha le cordon de l'ordre de Saint-Michel que le Roy avoit envoyé, à M. Constance, qu'on avoit mis à mort depuis quelques jours. Après avoir souffert la question, ou l'avoit fait sortir du palais, sur le soir, par une porte de derrière, porté dans une chaise ordinaire jusqu'à un quart de lieue de là sans suite, où on le couppa en deux d'un coup de sabre par le travers du corps. Je quittay Dacieux après l'avoir averty de tout ce qui s'étoit passé à Louvo, qui continua son chemin, à qui on donna, au lieu du cordon de l'ordre, mille coups de rotins, non pas que ce fût pour échange, mais parce qu'il fut pris avec les officiers qui se sauvoient de Louvo, dont je parleray ensuite, et qu'ils joignirent en chemin en s'en revenant à Bancok.

Nous arrivâmes sur les neuf heures du soir à Siam. Je descendis avec M. de Lionne chez M. l'évêque de Metelopolis, à qui nous rendismes compte de tout, qui nous dit que nous serions bien heureux si nous pouvions sortir de cette affaire. Je lui dis qu'il seroit bon que je m'abouchasse avec Verret et Charbonnot, pour les informer de ce que j'avois vu, que je le priois de m'y faire conduire. Il me dit plusieurs raisons pour m'en détourner et me refusa même de me donner un homme, dans la crainte que cela ne me fit des affaires. Je persistai cependant dans mon dessein, et comme je vis qu'il n'y vouloit pas consentir, je m'y en allay seul : c'étoit sur les onze heures du soir. Je

P. 228

trouvay Verret qui se faisoit, garder et qui avoit porté un corps de garde à sa porte. Je lui racontai tout ce qui m'étoit arrivé et ce que j'avois reconnu. Il me dit qu'il s'apercevoit tous les jours que Constance étoit un traître et qu'il avoit projeté, dès l'arrivée des ambassadeurs, de faire périr les François. Il envoya quérir Charbonnot, qui nous dit qu'il venoit d'apprendre que le barcalon faisoit sortir deux mille hommes de Siam pour Bancok et que c'étoit pour le surprendre. Sur cet avis, je dis à Verret de me donner son ballou et de ses gens pour me conduire, que je voulois partir pour prendre le devant, afin d'informer M. Desfarges de tout ce qui se passoit. Il me dit qu'il vouloit venir avec moy. Nous nous embarquâmes aussitôt l'un et l'autre sans voir les évêques. A six lieues de Siam, je fus bien surpris de trouver le barcalon qui donnoit partout ses ordres, qui me demanda où j'allois et où étoit M. de Lionne. Je lui dis que je le croiois devant; il me répliqua que non et de l'attendre, et qu'il ne falloit

pas que je prisse les devants. Demie-heure après, il se sépara de moy pour continuer à donner ses ordres. Aussitôt que je le vis dans un des canots et hors d'état de connoître mes démarches, je donnay quelque argent à mes rameurs, en leur en promettant davantage s'ils faisoient diligence, et ainsy Verret et moy nous nous rendîmes à Bancok deux heures devant le barcalon, le second ambassadeur et M. l'abbé de Lyonne, où je trouvay M. Desfarges sur les travaux, à qui je dis tout ce que j'avois vu et tout ce qui s'étoit passé dans tout le temps que j'étois resté à Louvo, le plus succinctement qu'il me fut possible, me disant que j'allasse partout porter ses ordres, que tout fût en état, afin de ne point se laisser surprendre et de résister vigoureusement en cas qu'on voulût nous attaquer, ce que l'on fit sans qu'on s'aperçût de rien.

Comme on nous vint dire que le barcalon arrivoit, M. Deslorges m'ordonna de faire prendre les armes à la garde quand il entreroit, et s'en alla dans sa maison pour le recevoir. Le bar-

P. 229

calon, ayant salué M. Desfarges, commença par luy dire que le Roy avoit fait arrêter M. Constance parce qu'il avoit malversé dans ses charges et dissipé les finances; que Sa Majesté, pour reconnoissance des obligations qu'elle lui avoit et pour l'estime singulière qu'elle faisoit de sa personne, lui avoit ordonné de lui dire qu'elle vouloit donner les charges de M. Constance à ses fils. M. Desfarges lui répondit qu'il étoit fort obligé au Roy des sentiments d'estime qu'il avoit pour luy et du bien qu'il vouloit faire à ses enfants, mais qu'il le prioit de dire à Sa Majesté qu'ils n'étoient pas capables de ces emplois, et que s'il les avait amenés à Siam, c'étoit pour sacrifier leurs vies pour la gloire de Sa Majesté. Le barcalon lui répliqua que le Roy avoit envie de le voir pour conférer avec lui sur quelque chose d'importance, et qu'il le prioit, pour cet effet, de monter, et, comme il n'en avoit fait aucun doute, il lui avoit fait descendre tous les ballous propres à monter un homme de son mérite et de sa distinction.

M. Desfarges, qui vouloit conférer avec M. l'abbé de Lyonne et moy avant que de s'engager à rien, dit au barcalon qu'il falloit songer à prendre quelques rafraîchissements et qu'en buvant ensemble ils parleroient mieux de cela. M. Desfarges, sous prétexte de donner quelque ordre, sortit de la chambre avec M. l'abbé de Lyonne et moy, laissant le barcalon avec des officiers de la place à qui il dit qu'ils devoient s'adresser à luy pour tout ce qu'ils auroient besoin, qu'il vouloit leur faire bâtir des maisons plus commodes que celles qu'ils avoient et qu'il apporteroit tous ses soins pour leur donner toute sorte de satisfaction. Moy, qui avoit vu tout ce qui s'étoit passé à Louvo, et qui ne doutois plus qu'on ne voulût nous perdre, je dis à M. Desfarges que je ne lui conseillois pas de monter, qu'immanquablement on le couperoit, lui et son fils, en morceaux; que le plus sûr étoit de se tenir dans sa place, et d'y périr plutôt que de monter. M. l'abbé de Lionne dit au contraire qu'il falloit

P. 230

qu'il montât, qu'il pouvoit peut-être par sa présence ramener les esprits et

raccommoder les affaires. M. Desfarges, se tournant de mon côté, me dit qu'il falloit qu'il se sacrifiât pour la gloire du Roy son maître et pour le public, et qu'il pourroit donner en montant le loisir à M. de Vertesalle, qui commandoit en son absence, de faire mettre les canons sur les affûts qui commençoient d'être prests, et d'achever de mettre la place en état; que pour donner plus de confiance à Pittracha. Il prendroit son fils aîné avec luy, ce qu'il ne croioit mieux faire pour le service du Roy. Aussitôt on rentra, dans la salle, où on avoit installé le barcalon avec le second ambassadeur; l'on servit à dîner, on se mit à table et l'on s'y réjouit comme si on eût eu de part et d'autre tout sujet d'être content. Quelque temps après le repas, M. Desfarges dit au barcalon qu'il partiroit quand il voudroit, ajoutant qu'il le prioit de luy dire s'il n'avoit rien à luy demander de la part du Roy de ce qui étoit dans sa place, parce que du moment qu'il en seroit sorti, il ny avoit plus de pouvoir. Le barcalon, très ravi de l'avoir, lui dit que le Roy ne lui avoit donné d'autre ordre que de le prier de monter, et qu'il s'en alloit pour faire avancer les ballous. Dans cet entretemps, M. Desfarges fit venir dans la salle tous les officiers de la place, et, se tournant vers M. de Vertesalle, il lui dit : « Monsieur, je m'en vais monter avec mon fils, aiez soin de faire presser les ouvrages et de vous mettre en état de vous bien deffendre. Je ne d'outte point qu'on ne m'y amène devant avec mes enfants pour la faire rendre, et qu'on ne nous prépare pour cet effet les derniers supplices, mais, quelque chose qui arrive, je veux et vous ordonne qu'on me laisse pendre moy et mes enfans, et vous deffendiez jusqu'au dernier de vos hommes.»

Tous les officiers furent comme au désespoir de le voir partir. Il s'embarqua aussitôt avec son fils et M. l'abbé de Lionne le 27 may. A peine fui-il party, que M. de Vertesalle fit presser les travaux : les officiers travailloient comme les soldats. On fit

P. 231

planter une palissade du costé de la terre, qui régnoit depuis le bastion de Dacieux jusqu'aux cavaliers, et l'on diligenta si bien qu'en dix jours de tems la place fut en état de se deffendre, et afin que nous pussions avoir de quoy subsister, j'allai faire prendre et amener dans la place les cent vaches que M. Constance avoit envoyées, qui étoient gardées par des Siamois.

J'allai trouver ensuite le P. Camille, à qui je rendis les deux paquets que le P. Dolus m'avoit donnés cachetés du cachet de la société pour lui mettre entre les mains. Il les prit et s'en alla dans sa chambre seul les ouvrir. Quatre heures après il vint me trouver les paquets à la main, me disant que ce qui étoit dedans n'étoit pas à eux, et qu'ils ne s'en vouloit point charger, parce que s'ils étoient trouvez les avoir, cela leur pourroit faire des affaires. Il voulut me les donner, je lui dis que je ne voulois pas non plus que lui m'en charger, et, comme il vit que je résistois, il me les laissa sur ma table étant cachetés de son cachet, en s'en allant,

Pittracha, sachant que M. Desfarges montoit, mit en liberté son fils, le chevalier Fretteville, Saint-Vendry, Delasse et Desfarges, ces trois derniers étoient les officiers

qui montèrent avec moy à Louvo pour commander les Siamois. Ces cinq messieurs, quelque temps après que je fus parti de Louvo, voyant qu'on vouloit nous faire périr, résolurent de se sauver pour venir se joindre à M. Desfarges, à Bancok. Ils prirent l'occasion de la chasse, se rendirent tous au port à la faveur de leurs chevaux, se jetèrent dans un ballou et contraignirent ceux qui étoient dedans de les mener. A peine furent-ils une lieue avant dans la rivière, que les Siamois qui les menoient se jetèrent à la renverse dans l'eau. Eux fort embarrassés pour ne pouvoir ramer, descendirent à terre; mais comme ils eurent marché environ une lieue, ils trouvèrent deux cents hommes qui se mirent en devoir de les arrêter, leur disant qu'ils se rendissent, qu'ils ne

P. 232

leur feroient point de mal, et qu'ils devroient s'en retourner à Louvo. Ce qui ne fit aucun effet, jusqu'à ce qu'ils apperçurent les Mores, qui sont des troupes de cavallerie qui venoient à eux à toute bride. Comme ils se furent rendus à condition qu'on les laisseroit retourner librement, on se moqua d'eux, on les lia et on les livra aux Mores, qui les attachèrent à la queue de leurs chevaux, les obligeant à grands coups de rotins de toujours courir. Bressi, ingénieur, mourut sous les coups pour ne pouvoir pas aller si vite que le cheval derrière lequel on l'avoit attaché. Aussitôt qu'ils furent ramenez à Louvo, on les exposa au peuple, qui leur fit mille outrages, chacun les souffletant et leur crachant au visage, et ce pendant plus d'une heure. Aprez quoy on les jetta dans les prisons, à demi-morts, où on les chargea de fers.

M. Desfarges apprit cette fâcheuse aventure par son fils le chevalier, en arrivant à Louvo. Le barcalon mena M. Desfarges dans le logis de M. Constance, où il fut autant de tems qu'il en falloit pour donner avis à Pittracha; ensuite il le mena avec son fils et M. l'abbé de Lyonne au palais. Ils passèrent par une allée au milieu de plusieurs soldats assis à terre qui avoient auprès d'eux leurs sabres nuds. De là ils entrèrent dans la salle où étoit Pittracha, assis, dans le fond, sur un carreau de velours, aiant six sabres nuds à ses côtés, avec un grand nombre de mandarins assis autour de luy avec chacun leur sabre. Pittracha l'ayant fait asseoir, son fils et M. de Lyonne, lui dit fièrement qu'on se plaignoit fort des François: que le Roy l'avoit mandé pour savoir à quel dessein il étoit venu dans son royaume, - pourquoi il avoit maltraitté ses sujets dans Bancok, - qui l'avoit porté à amener jusqu'à sa capitale des troupes, - que son fils avoit eu peur, que pour cela il s'en étoit fuy, mais qu'il n'avoit qu'à parler hardiment: que M. Constance étoit mort M. Desfarges, sans s'étonner et d'un air dun homme qui méprisoit tout ce qui auroit pu effrayer un autre, lui répondit qu'il étoit

P. 233

venu dans ce royaume par l'ordre du Roy son maître pour sacrifier le reste de ses jours et ceux de ses enfants pour le service et la gloire du Roy de Siam; qu'il avoit fait pendre un Grec par l'ordre de Sa Majesté, qui avoit débauché cinquante de ses soldats pour les envoyer au Mogol, qu'il étoit venu jusqu'à Siam avec 84 hommes dans le dessein de monter jusqu'à Louvo, selon les ordres que le Roy lui en avoit donnés; qu'il n'avoit pas passé outre. Sur ce que tous les Siamois assemblés disoient que les François alloient piller le palais, dit qu'il s'en étoit retourné avec ses troupes à

Bancok pour faire voir qu'ils étoient d'une nation qui ne cherchoit que la gloire, et incapables de s'enrichir par des vols si infâmes, et que si son fils avoit eu peur, il n'étoit pas son fils.- Pitracha lui répondit que puisque cela étoit ainsi, il avoit ordre de lui dire, de la part du Roy, qu'il fit monter ses troupes pour aller faire la guerre aux Laos, ses ennemis. M. Desfarges lui dit qu'il ne le pouvoit pas, que quand il étoit hors de sa place il n'y avoit plus de pouvoir. Pitracha, indigné de cette réponse, donna ordre qu'on l'arrêtât. M. l'abbé de Lionne se leva aussitôt, alla joindre le barcalon et lui dit de se ressouvenir que M. Desfarges, en partant de Bancok, lui avoit demandé s'il n'avoit rien à souhaiter de ce qui étoit dans la place, parce qu'aussitôt qu'il en seroit dehors il n'y avoit plus de pouvoir. Pitracha demanda au barcalon si ce que disoit M. l'abbé de Lionne étoit véritable. Il lui répondit qu'ouy. Il dit en même tems à M. Desfarges: « Si je vous renvoyois à Bancok, reviendriez-vous? » M. Desfarges lui répondit qu'ouy. Pitracha lui dit qu'il falloit qu'il écrivit à M. de Bruand, qui commandoit dans Marguy, qu'il se trouvât dans un endroit qu'il lui nomma, qu'il y amenât ses troupes afin de se joindre aux siennes pour aller toutes ensemble combattre les ennemis du Roy; - et afin de l'obliger à écrire et luy ôter toutes sortes d'excuses, il lui fit apporter du papier et de l'encre. M. Desfarges, pour faire croire qu'il avoit de la créance à ce que disoit

P. 234

Pitracha, écrivit sur-le-champ une lettre qui n'étoit point signée, et d'une manière à faire croire à M. Bruand qu'il devoit se tenir sur ses gardes et qu'il ne devoit pas sortir, ce qu'il comprit parfaitement; après quoy Pitracha envoya quérir trois pièces d'étoffes fort riches, en donna une à M. Desfarges et les deux autres à ses deux enfants, lui disant qu'il n'avoit qu'à s'en aller à Bancok, qu'il garderoit ses deux fils avec luy, dont il auroit grand besoin.

M. Desfarges partit aussitôt de Louvo, accompagné de plusieurs mandarins et du second ambassadeur pour donner partout les ordres et faire tenir des ballous prests pour embarquer les troupes et les faire monter. A peine M. Desfarges fut-il parti que Pitracha envoya tous les grands du royaume de la part du Roy aux deux princes ses frères, qui étoient dans le palais de Siam, pour leur dire de monter, les assurant que Pitracha avoit juré sur la grande pagode qu'il ne leur arriveroit aucun mal. Ces jeunes princes, pressés par les prières de ces seigneurs et comme remis de leur crainte, montèrent à Louvo, où ils ne furent pas plutôt arrivés, que Pitracha les fit mener à Tripson, devant une pagode bastie sur les bords de l'étang, et là, les aiant fait mettre dans des sacs de velours, les fit assommer à coups de baston de sandal, bois le plus précieux des Indes, et destiné pour de semblables meurtres. Ce supplice est pour les seuls princes du sang. Il fut fait en présence du fils de Pitracha, que son père avoit envoyé pour l'assurer de la vérité de cette expédition. - M. Desfarges, avec le second ambassadeur, arriva à Bancok le jour de la Pentecoste, 6e juin 1688.

(La suite prochainement.)

P. 262

Desfarges fut ravi de trouver la place en état de se deffendre pour ce qui concernoit les ouvrages, et comme il vit une barque qui descendoit chargée pour la Chine, il demanda à La Salle, commissaire, ce qui nous manquoit. La Salle luy dit que nous n'avions que fort peu de sel, assez de ris, mais qu'il ne valloit rien, peu de viande, à la réserve des cent vaches que j'avois fait mettre au dedans, un peu de poisson de caboche, point d'épicerie, et nul argent. Il dit à La Salle qu'il falloit prendre ce qui nous accommoderoit de cette barque et sur le champ il dépêcha un officier pour aller dire capitaine de nous parler, ce qu'il refusa de faire. Aussitôt M. Desfarges donna ordre de tirer dessus des deux forteresses, voyant bien que c'étoit à des ennemis qu'il avoit affaire, par le refus qu'ils lui faisoient

P. 263

des moindres choses, et le mauvais traitement qu'ils avoient fait à ses officiers. Nous incommodâmes fort cette barque que nous ne pûmes prendre faute d'avoir eu de quoi aller à elle. Ceux qui la conduisoient se jettèrent sur le ventre et la laissèrent aller au gré des eaux. Ce fut par cet acte d'hostilité que l'on déclara la guerre aux Siamois. Le second ambassadeur, qui devoit venir disner avec M. Desfarges et qui étoit sur le bord de la rivière donnant ses ordres pour l'embarquement de nos troupes qu'il croioit emmener, s'embarqua lui et tout son monde dès les premiers coups de canon qu'il entendit et monta à Louvo avec une précipitation extrême.

En même temps M. Desfarges, pour se mettre en état de soutenir un siège qu'il prévoyoit devoir estre long, commença par faire prendre quarante Siamois qui étoient dans les ballous qui l'avoient descendu de Louvo, qui nous ont beaucoup servi pour nos travaux pendant le temps qu'a duré le siège; puis il envoya quérir Volent, à qui il dit que n'ayant plus rien à menager avec les ennemis, il falloit songer à se bien deffendre, qu'ayant trop peu de troupes pour conserver les deux forteresses, il falloit tirer de celle de l'Oüest la compagnie qui y étoit commandée par M. de la Cressonnière, et, après qu'on auroit tout fait transporter, la faire sauter. Volent lui dit qu'il n'y falloit pas songer, que cela étoit impossible. M. Desfarges fit partir sur l'heure une personne pour dire à M. de la Cressonnière qu'il eust à luy envoyer toutes les munitions de son fort, de faire crever les canons qui étoient aux Siamois que nous y avions trouvés en arrivant, et d'encloûer ceux qu'ils ne pourroit pas fair crever. Et afin de faire plus de diligence, il me dit de détacher vingt hommes que je lui envoiai. Il fit crever treize pièces de canon, encloûa le reste, fit transporter toutes les munitions, et le tout dans l'espace de huit heures seulement. Ce siège, qui a commencé le 6e juin 1688, et qui n'a fini que le 2e novembre de la même année, a été le plus

P. 264

beau que les Indes aient jamais vu par les actions de valeur qui s'y sont faites, pour avoir soutenu avec deux cents hommes seulement les efforts de toutes les nations de ce grand royaume, s'être paré des ruses d'un peuple le plus artificieux du Levant, pour avoir contraint un Roy au milieu de ses États qui avoit sur pied un nombre infini de

milices, de donner à une poignée de monde des vaisseaux pour s'en retourner pour avoir obtenu une capitulation toute glorieuse au Roy et toute utile à la religion.

Pitracha n'eut pas plutôt appris que les Francois lui avoient déclaré la guerre, qu'il fit prendre les deux fils de M. Desfarges et les autres officiers qui étoient retenus à Louvo, les fit charger de fers, leur fit mettre la corde au col, les fit jeter dans les prisons et leur donna pour compagnie à chacun un bourreau pour les étrangler. D'abord que M. Desfarges eut fait tirer du fort de l'Oüest tout ce qui y étoit, il commença à le faire battre à coups de canon afin de le raser. Deux jours après, prevoiant que les Siamois pourroient, à la faveur dun bourg qui étoit proche de notre place, beaucoup nous incommoder, pour pouvoir venir à nous à couvert jusqu'à la portée du pistolet, il envoya Des Rivières, capitaine, à la tête de trente hommes, le brusler. Il y eut plus de deux cents maisons réduites en cendres. Comme l'on faisoit cette expédition, il songea que, s'il avoit les vaisseaux de Sainte-Marie et Suart, il pourroit utilement s'en servir pour tenir la rivière libre, et pour tirer de tous côtés des vivres dont nous avons besoin, et qu'il voioit dans une espèce d'impuissance de pouvoir avoir de nulle part faute d'argent, parce que Verret, qui avoit ordre d'en fournir, ne nous en avoit point donné; c'est pourquoy il fit venir un nommé Saint-Cry, à qui il dit qu'il l'avoit choisy pour monter une barque appartenant à Verret, pour aller chercher Sainte-Marie et Suart, et leur dire, aussitôt qu'il les auroit joints, de venir le plus diligemment qu'ils pourroient. Il lui donna

P. 265

huit soldats. Saint-Cry monta la barque avec ses huit hommes, où il y en avoit encore quatre, compris le pilote. Je luy donnai, par ordre de M. Desfarges, des grenades seulement, la barque étant munie de poudre autant qu'il lui en falloit. A peine Saint Cry fut-il une lieue avant dans la rivière qu'il fut entouré d'une infinité de ballous. Et comme les Siamois s'aperçurent que la plupart des soldats étoient en désordre pour avoir bu un peu trop d'eau-de-vie, après avoir hésité quelque temps, ils en vinrent à l'abordage. Le pilote lâchement se jeta dans la rivière et s'alla rendre aux ennemis qui le mirent aux fers, et comme les Siamois crurent que ce qui paroissoit sur la barque étoit trop faible pour leur résister, ils montèrent en foule dedans. Saint-Cry, qui s'étoit aperçu de leur dessein, prevoiant bien qu'il ne seroit pas assez fort pour eux, avoit mis avec un de ses soldats nommé La Pierre, une partie de ses poudres et de ses grenades sur le pont et fait une trainée de poudre du pont à sa chambre, où ils s'étoient retirez. Comme il vit qu'il y avoit un assez grand nombre de Siamois, il mit le feu aux poudres, qui les fit tous sauter en l'air, la plupart tuez et le reste blessés, ou fort étourdis. Saint-Cry ny le soldat n'eurent point de mal; la barque fut fort endommagée et, faute de pouvoir être gouvernée, elle alla écheoir à quelques cinq cents pas de là. Les Siamois, qui n'y croioient plus de poudre, vinrent à elle et montèrent dessus en beaucoup plus grand nombre qu'auparavant pour la piller. Saint-Cry qui, avec son soldat, La Pierre, et un petit garçon, s'étoit retiré dans la sainte Barbe, dit au petit garçon de l'avertir quand il y auroit beaucoup de monde; et comme il lui eut dit que tout étoit plein, il fit sa prière, dit à La Pierre de se sauver, qui se jeta dans l'eau., son sabre à la main, puis prit par le bras, le petit garçon, le jeta par un sabord dans la rivière, où l'ayant vu assez loin dela barque, pour n'en être pas endommagé, il mit le

feu au reste de ses poudres qui firent périr, avec luy et sa barque, tous les Siamois qui étoient

P. 266

dedans. Le soldat fut tué au milieu de l'eau, et le petit garçon eut un coup de mousquet dans le bras, et se sauva à la forteresse Où il dit ce qu'il venoit de voir. - Les Siamois, présens à cette action, se mirent à dire avec étonnement: « Quelle nation que ces François qui se brûlent eux-mêmes! il faut que ce soient des diables, et non pas des hommes. »

Pendant que cela se passoit sur la rivière, M. Desfarges jour et nuit faisoit travailler aux ouvrages, ne donnant aucun relâche à personne, lui-même couchant toutes les nuits sur le bord des fossés comme le dernier des soldats. Et comme il vit que les ennemis pouvoient aisément nous attaquer par l'endroit de la campagne, il fit planter une palissade pour servir de retranchement depuis le bastion du Major jusque derrière le fort, par de Langres, ingénieur, qu'il fit garnir de canons chargés à cartouche pour un coup de main. On ne cessa point de tirer contre la forteresse, afin de la ruiner entièrement.

Pitracha, qui vit que la cruauté qu'il exerçoit envers les enfans de M. Desfarges et les autres officiers qu'il retenoit à Louvo ne faisoit qu'augmenter le courage du général et la bravoure de tous les François, envoya, un mois après le commencement du siège, M. de Metelopolis à Bancok pour dire à M. Desfarges, de la part du Roy, de faire cesser de tirer. M. Desfarges fit réponse que si l'on n'étoit pas content de ses services, Sa Majesté n'avoit qu'à luy envoyer des vaisseaux et tout ce qu'il lui faudroit, et qu'après cela il lui donneroit satisfaction. Ce fut dans ce temps que le Roy mourut de sa maladie. - Aussitôt Pitracha descendit de Louvo à Siam, avec toute sa milice, où il se fit couronner: puis monta sur un éléphant ordinaire magnifiquement harnaché (tous les blancs étant morts) aiant la couronne sur la tête, se promena par toutes les rues pour se faire voir et reconnoître pour Roy. Aussitôt qu'il fut de retour au palais, il créa grand barcalon le premier ambassadeur qui étoit venu en France, c'est-à-dire premier

P. 267

ministre et la seconde personne du royaume. M. de Metelopolis monta à Louvo pour porter à Pitracha la réponse de M. Desfarges. Cependant on ne voioit venir de tous costés que troupes siamoises pour nous presser et nous ôter toutes sortes de ressources. Nous en étions si entourés qu'il ne nous étoit plus possible de nous étendre du costé des terres, et le fort de l'Ouest si plein, et la rivière si bordée, qu'il sembloit que nous allions être accablés. M. Desfarges, pour montrer que les François ne s'épouvantoient de rien, fit aller au fort de l'Ouest en plein midy trente hommes commandez par Dacieux, capitaine, qu'il avoit amenez avec lui de Louvo, accompagné de La Dorblaye, lieutenant. La Dorblaye ne fut pas plutôt passé la rivière qu'il planta son échelle et monta avec un courage de lyon par la brèche dans le fort, où